



EMP-ABB
École de Maintien de la Paix
Alioune Blondin Beye



République d'Allemagne



Février 2023

GOVERNANCE ELECTORALE EN PERIODE DE CRISE DANS LES ETATS SAHÉLO-SAHARIENS

Direction

- Dr Birama Apho LY, Directeur du CARESS
- Mme Fanta TRAORÉ, Experte sur les questions électorales
- Dr Bréhima Mamadou KONE, Expert sur les questions électorales

RESUMÉ

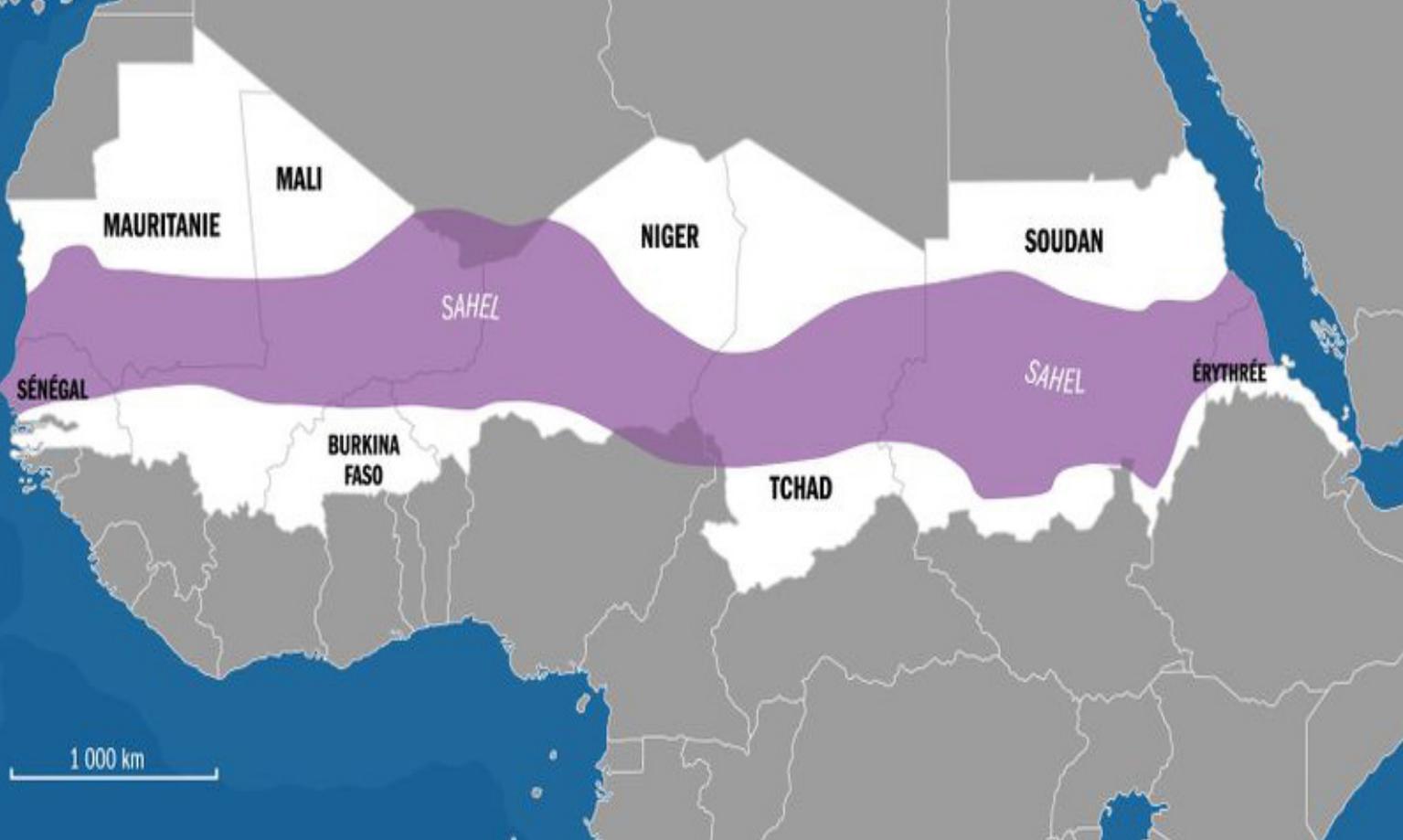
Les États sahélo-sahariens font face à une multitude de crises sans précédent depuis 2012 à nos jours. Pour assurer le fonctionnement optimal de l'État et relever les défis de développement et de sécurité dans ces pays, la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles, est indispensable. Cependant cela n'a pas toujours été le cas. Les conflits électoraux déclenchés à la suite d'élections contestées dans les pays de l'espace Sahélo-Sahariens ne sont pas des phénomènes nouveaux. Ils sont le prolongement de la crise sécuritaire que connaissent ces États. Ils s'inscrivent dans la continuité d'une décennie de crise, qui trouve ses origines dans des causes internes diverses dont certaines se sont cristallisées autour de la contestation des résultats électoraux, occasionnant dans la plupart des cas des troubles et des manifestations violentes fragilisant toujours plus ces institutions.

Il faut noter que ces crises électorales ont été exacerbées par un contexte régional instable ; elles sont aussi sources de tensions politiques qui contribuent à fragiliser la légitimité du pouvoir issu de ces élections.

Les élections représentent un moment critique pour les États de l'espace sahélo-saharien fragiles et en proie à la crise sécuritaire. La gouvernance électorale nécessite avant, pendant et après, un dialogue politique à tous les niveaux et élargi aux acteurs de la société civile.

Au-delà de l'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus électoral, l'existence d'une administration électorale efficiente, crédible et acceptée de tous, est un facteur essentiel de réduction des risques de tensions.

Le Sahel Cœur désertique de l'Afrique



COMITE EDITORIAL

1. Colonel Souleymane SANGARE, Directeur Général de l'EMP-ABB
2. Colonel Sidi Aly FOFANA, Directeur des études, EMP-ABB
3. Dr Birama Apho LY, Directeur du CARESS, EMP-ABB
4. Dr Abdramane COULIBALY, Directeur Adjoint du CARESS, EMP-ABB
5. Colonel Aliou BAGAYOKO, Directeur de l'Instruction, EMP-ABB
6. Lieutenant-colonel Drissa CISSOKO, Chef de Cabinet, EMP-ABB
7. Issiaka BÂ, Directeur de la Communication et du développement Institutionnel, EMP-ABB
8. Commissaire Divisionnaire Saouti Abass FOFANA, Directeur des Stages, EMP-ABB
9. Colonel-Major Issa Ould ISSA, EMP-ABB
10. Mme Fanta TRAORÉ, Experte sur les questions électorales
11. Dr Bréhima Mamadou KONÉ, Expert sur les questions électorales
12. Pr Ousmane ZAKARIA, expert International
13. M. Boris Ghislain KABRÉ, Consultant CARESS
14. Yacouba SOGORÉ, Assistant de recherche au CARESS
15. Abdoulaye Adama MAIGA, CARESS
16. Ibrahima KONARE, CARESS
17. Mohamed Ba DIARRA, CARESS
18. Mohamed TOURE, CARESS
19. Zoumana DIALLO, CARESS



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AIGE : Autorité Indépendante de Gestion des Élections

ANR : Assises Nationales de la Refondation

CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CENA : Commission Électorale Nationale Autonome

CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante

CE3S- Mali : Centre des Études Sécuritaires et Stratégiques au Sahel

CNT : Conseil National de Transition

DGAT : Direction Générale de l'Administration du Territoire

DNI : Dialogue National Inclusif

EMP-ABB : École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye

FDS : Forces de Défense et de Sécurité

GATIA : Groupe d'Autodéfense Touareg Imghad et Alliés

MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MSA : Mouvements Signataires de l'Accord d'Alger

MSPC : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OGE : Organe de Gestion des Élections

ONG : Organisations Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisations de la société civile

UA : Union Africaine

ULSHB : Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

USJPB : Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako

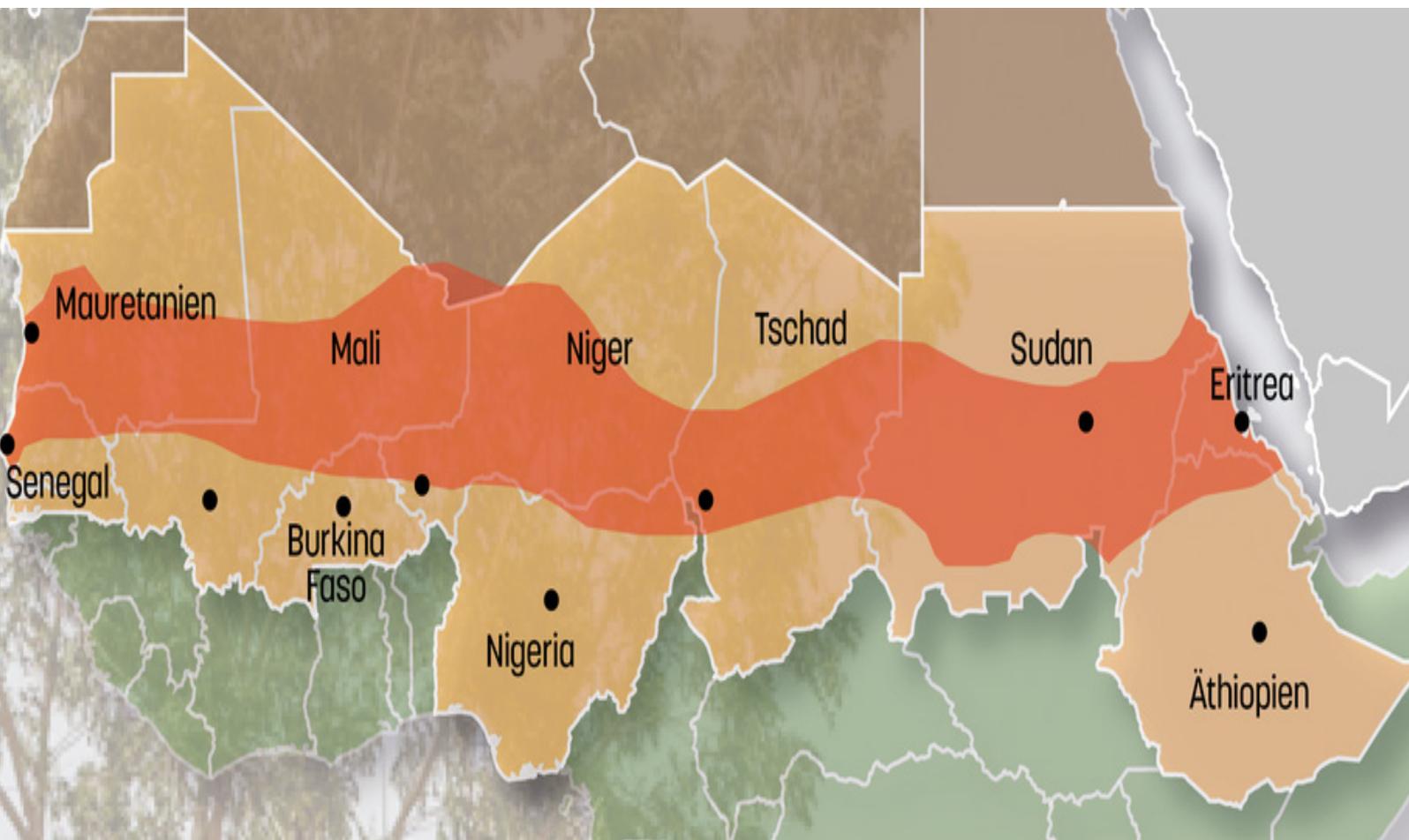


TABLE DES MATIÈRES

Resumé	2
Équipe du séminaire	3
Les rapporteurs	3
Superviseur du rapport	3
Membre de la consolidation du Rapport	3
Sigles et abréviations	4
Table des matières	5
Contexte et justification	7
Objectifs du séminaire	7
Objectif général	7
Objectifs spécifiques	7
Méthodologie	8
Résultats du séminaire	8
Soumission des propositions de communications	8
Livrables du séminaire	8
Thématique centrale du panel 1 : « Gouvernance politique et électorale en période de crise »	9
Sous-thème 1 : « Principes de l'acceptation des élections comme mode de désignation des dirigeants »	9
Sous-thème 2 : « Cadre organique et juridique de gestion des élections : Défis, enjeux et perspectives »	9
Thématique centrale du panel 2 : « Organisation des élections en période de crise »	10
Sous-thème 1 : « Enjeux et défis de l'organisation des élections en période de crise »	10
Sous-thème 2 : « Impacts du nouveau découpage territorial et du nouveau découpage électoral sur l'organisation des élections »	10
Sous-thème 3 : « Prise en compte des personnes déplacées internes, des réfugiées et des maliens de l'extérieur »	11
Thématique centrale du panel 3 : « Surveillance et contrôle des opérations électorales en période de crise »	12
Sous-thème 1 : « Conception et gestion du fichier électoral pour des élections apaisées »	12
Sous-thème 2 : « Enjeux et défis de la surveillance et du contrôle des opérations électorales »	13
Sous-thème 3 : « Perspectives en matière de surveillance et de contrôle des opérations électorales »	14
Thématique centrale du panel 4 : « Mobilisation des ressources pour l'organisation des élections en période de crise »	15
Sous-thème 1 : « Enjeux et défis de la mobilisation des ressources pour l'organisation des élections en période de crise »	15
Sous-thème 2 : « Stratégies de mobilisation des ressources pour l'organisation des élections à venir »	15
Sous-thème 3 : « Contribution des acteurs au financement des élections en période de crise »	16
Thématique centrale du panel 5 : « Sécurisation des élections en période de crise »	17
Sous-thème 1 : « Situation socio-économique et sécuritaire : Quelle stratégie de catégorisation pour les nouvelles circonscriptions électorales ? »	17
Sous-thème 2 : « Impacts des conflits inter communautaires, des groupes armés et des groupes d'auto-défense sur le déroulement des opérations électorales »	18
Sous-thème 3 : « Contribution des FDS et des forces partenaires dans la sécurisation des opérations électorales »	19
Thématique centrale du panel 6 : « Participation aux élections en période de crise »	20
Sous-thème 1 : « État des lieux de la participation des populations aux élections dans les zones de conflit » ..	20
Sous-thème 2 : « Perceptions des populations sur leur participation aux élections »	20
Sous-thème 3 : « Enjeux et défis de la participation des populations aux élections dans les zones de conflit »	21
Sous-thème 4 : « Stratégies de mobilisation des populations pour les opérations électorales dans les zones de conflit »	22
Thématique centrale du panel 7 : « Genre et élections en période de crise »	23
Sous-thème 1 : « Rôle des femmes et des jeunes dans la mobilisation électorale en période de crise »	23

Sous-thème 2 : « Accès des femmes et des jeunes aux postes électifs : mécanismes, défis et leçons apprises »	23
Sous-thème 3 : « Stratégies de mobilisation et d'inclusion des femmes et des jeunes dans les opérations électorales en période de crise ».....	24
Thématique centrale du panel 8 : « Prévention et gestion des conflits post-électoraux »	26
Sous-thème 1 : « Risques potentiels de crises en période électorale »	26
Sous-thème 2 : « Prévention et gestion des risques électoraux en période de crise ».....	26
Sous-thème 3 : « Gestion du contentieux électoral »	28
Thématique centrale du panel 9 : « Acteurs locaux et élections apaisées en période de crise »	29
Sous-thème 1 : « Rôle des partis politiques dans l'apaisement du climat électoral »	29
Sous-thème 2 : « Rôle des légitimités traditionnelles dans l'apaisement du climat électoral »	30
Sous-thème 3 : « Rôle des religieux dans l'apaisement du climat électoral »	30
Sous-thème 4 : « Rôle des organisations de la société civile dans l'apaisement du climat électoral »	31
Sous-thème 5 : « Rôle des médias dans l'apaisement du climat électoral »	32
Principales conclusions et recommandations	34
Conclusions	34
Recommandations	36
Amélioration du cadre organique, politique et juridique des élections :	36
Amélioration de la gestion du fichier électoral :	36
Amélioration de la surveillance et sécurisation des opérations électorales :	36
Amélioration de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la mobilisation électorale en période de crise : ..	36
Amélioration de la dimension genre et élections en période de crise :	37
Amélioration de l'approche globale d'une meilleure inclusion des citoyens dans les processus électoraux : ..	37
Élaboration de stratégies de mobilisation les électeurs dans ce contexte de conflit :	38
Amélioration de la gouvernance électorale par les organes de gestion des élections :	38
Amélioration de la sécurité électorale :	39
Solutions alternatives au financement des élections sur ressources propres :	39
Amélioration de la gouvernance des partis politiques :	39
Mesures d'atténuation du cycle de l'épisode de la violence électorale :	39
Amélioration la contribution des médias en matière d'élections en période de crise :	40
Inclusion des personnes déplacées internes dans les processus électoraux :	40
Adéquation entre le nouveau découpage territorial et le nouveau découpage électoral :	40
Les perspectives	40
Perspectives pour l'emp-abb et ses partenaires	40
Implication du séminaire pour la recherche-action	40
ANNEXES	41
Annexe 1 : Liste des experts	41
Annexe 2 : Liste des modérateurs	44
Annexe 3 : Liste des membres de la commission d'organisation du séminaire	45
Annexe 4 : Évaluation de la pertinence du séminaire par les participants, panelistes et modérateurs	46
1. Résultats de l'évaluation du premier jour	46
2. Résultats de l'évaluation du deuxième jour	47
3. Résultats de l'évaluation du troisième jour	48

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De 1960 à 1989, les systèmes de partis uniques étaient fondés sur des élections sans choix dans la plupart des pays du sahel. Les élections ne se tenaient que pour la légitimation des représentants du peuple dans les urnes, avec le bulletin unique, elles prenaient bien souvent la forme de plébiscites à la régularité contestable. Le début des années 1990, va marquer une rupture avec les pratiques qui étaient en cours. En effet, le processus de démocratisation fortement influencé par l'universalisation du discours démocratique a entraîné la réintroduction du multipartisme et des élections concurrentielles dans les pays du sahel. Il s'agissait pour beaucoup d'une redécouverte, après une longue parenthèse autocratique durant laquelle des régimes monopartisans furent mis en place au nom des impératifs de la construction nationale et du développement.

Actuellement, la mise en place d'éléments normatifs et opératoires a renforcé la compétition électorale entre les différentes formations politiques des pays de l'espace sahélo-saharien. L'ouverture démocratique a suscité un regain d'intérêt pour les citoyens et les formations politiques, avec la tenue des premières élections démocratiques dans les années 1990. Ainsi, les élections sont reconnues, comme la voie acceptée ou la procédure de désignation et de légitimation des dirigeants politiques. Elles sont privilégiées à la fois par la majorité des responsables politiques des Etats et par les institutions d'intégration régionales et internationales, prônant la démocratie et la bonne gouvernance. Elles peuvent avoir plusieurs variantes (systèmes électoraux), mais les principes doivent rester les mêmes. Elles sont encadrées par des textes et doivent répondre à des critères objectifs pour la stabilité sociopolitique et institutionnelle des Etats : transparence, intégrité, crédibilité.

Le sahel est profondément marqué par une crise multidimensionnelle. Cette crise sécuritaire que connaissent les Etats Sahélo-Sahariens, depuis 2012, a contribué à une complexification et une sophistication de l'organisation des élections et de la gestion des résultats électoraux.

Dans la complexité de ces crises, les élections sont tantôt présentées comme la source principale du problème, tantôt considérées comme la victime du contexte. Ces dernières années (2020-2022), les élections ont été entachées d'irrégularités et de fraudes dans certains Etats de l'espace Sahélo-saharien, comme le Mali, le Burkina, le Niger et le Tchad. Ces crises sont aussi révélatrices de la fragilité des assises juridiques de gestion du contentieux électoral, de prévention et de gestion

des risques électoraux.

Les procédures d'organisation matérielle et technique des élections et la non acceptation des résultats par l'ensemble des acteurs politiques et des parties prenantes contribuent à l'amplification des crises post-électorales. Chaque cycle électoral provoque souvent une série de conflits et/ou de crises politiques. Dans cette optique, les séminaristes ont mis en exergue la situation référentielle contemporaine des conflits et crises politiques liés aux élections, et analysé les principaux éléments qui les déclenchent et cela, nonobstant la masse d'instruments juridiques et institutionnels qui sont gages de bonne gouvernance électorale.

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Les crises électorales et post-électorales nécessitent une approche de compréhension commune pour prévenir leurs risques sur la stabilité institutionnelle, politique, sociale, humanitaire et économique dans une perspective de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et du vivre ensemble au Sahel.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le séminaire visait à renforcer la compréhension des causes profondes des crises électorales dans le Sahel et d'identifier les mécanismes adaptés pour les prévenir ou les résoudre.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques :

- comprendre les implications de la gouvernance électorale en temps de crise ;
- identifier les défis, enjeux et perspectives de l'organisation des élections en période de crise ;
- identifier les mécanismes de la surveillance et de contrôle des opérations électorales en période de crise ;
- identifier les sources de financement des élections en période de crise ;
- repenser les mécanismes et stratégies de sécurisation des élections en période de crise ;
- partager les initiatives de la participation aux élections en période de crise ;
- analyser les répertoires d'actions du genre et élections en période de crise ;
- identifier les mécanismes institutionnels et juridico-politiques de prévention et de gestion des conflits post-électorales en période de crise ;
- comprendre les logiques d'intervention des acteurs locaux dans l'apaisement du climat électoral en période de crise.

MÉTHODOLOGIE

Le séminaire était organisé en panel. Les panels étaient des présentations faites par des Experts sur les sous-thèmes à l'issue desquels des débats sont ouverts. Des lignes directrices ont été rédigées pour chaque panel et les communications des panélistes sont recueillies et mises à la disposition des participants. Le principe de participation active est une approche importante pour l'EMP-ABB. Tous les bénéficiaires des activités de l'EMP-ABB ont été associés au partage du savoir.

RÉSULTATS DU SÉMINAIRE

Au vu des objectifs fixés, les participants ont échangé sur toutes les questions qui pourraient se poser dans le processus d'organisation des élections autour des panels, ce qui a permis d'atteindre les résultats suivants :

- les bonnes pratiques en matière électorale notamment la prévention et la gestion des crises électorales dans un contexte de crise sécuritaire ont été identifiées ;
- les recommandations issues du séminaire ont porté essentiellement sur les mécanismes de prévention et de gestion des crises électorales dans un contexte de crise dans l'espace Sahélo-saharien.

Lesdites recommandations feront l'objet d'une remise officielle aux différentes autorités des pays du Sahel ainsi qu'à leurs partenaires ;

- la documentation des bonnes pratiques en matière électorale et les recommandations issues du séminaire orienteront la prise de décision des politiques et des partenaires en la matière.

SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

Les panélistes ont été invités à fournir leur communication dans les 72 heures qui ont précédé le séminaire. L'équipe de coordination du séminaire s'est assurée de la fidélité des communications aux thématiques. Ainsi, nous avons pu obtenir des communications constructives et pertinentes. L'ensemble des panélistes ont produit leur communication en intégrant les observations de l'équipe de coordination du séminaire.

LIVRABLES DU SÉMINAIRE

A la fin du séminaire, la synthèse des communications, le policy brief et le rapport du séminaire ont été produits.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 1 : « GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉLECTORALE EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « PRINCIPES DE L'ACCEPTATION DES ÉLECTIONS COMME MODE DE DÉSIGNATION DES DIRIGEANTS »



Présenté par Son Excellence Monsieur **NDAYIZEYE Domitien**, Ancien Président du Burundi.

Le panéliste a présenté les élections comme une convention légale et constitutionnelle incontournable pour obtenir une légitimation des dirigeants. « Les élections ne sont donc pas à considérer avec légèreté, parce qu'elles engagent la vie d'une nation toute entière dans une direction et pour une période donnée, où alors une personne ou un groupe de personnes pourra prendre des décisions qui engagent les habitants de la région pour une période déterminée » a-t-il soutenu. Ainsi, les élections bien réussies sont en principe porteuses de stabilité politique.

Il situe le problème non pas au niveau de l'acceptation des résultats mais plutôt au niveau du régime électoraliste qui porte en lui les germes d'une dictature à l'encontre des perdants.

De ses développements, nous retenons que les élections sont mieux acceptées lorsqu'elles :

- sont organisées pour l'intérêt de la population
- ont respecté les règles du jeu consensuellement fixées dans le respect des principes constitutionnels et de la loi ;
- sont les plus directes possibles, (l'électeur sait qui il mandate au moment du vote) ;
- sont participatives et impliquent directement la population dans tout le processus.

SOUS-THÈME 2 : « CADRE ORGANIQUE ET JURIDIQUE DE GESTION DES ÉLECTIONS : DÉFIS, ENJEUX ET PERSPECTIVES »



Présenté par le **Pr Samuel Fonkam AZU'U**.

Selon le Professeur, la problématique du cadre organique et normatif se pose en tout temps et en tout lieu avec acuité en période de crise.

Sur le cadre organique, le professeur estime qu'il n'y a pas de modèle d'organe de gestion parfait ou universel. Chaque État a le droit d'expérimenter plusieurs modèles et chaque élection est unique. Cependant, le cadre organique pose souvent le même problème : garantir l'impartialité, la transparence, l'accessibilité et l'égal traitement à toutes les parties ; il s'agit de son indépendance. Mais comment avoir cela si les hommes et les femmes qui l'animent sont des citoyens qui ont forcément leur préférence et sont influencés d'une manière ou d'une autre ? Ainsi, la mise en œuvre pose des défis liés au modèle d'OGE, à sa composition, à ses attributions, à la durée de son mandat ainsi qu'à son financement. Tout comme Son Excellence Monsieur NDAYIZEYE, le Professeur estime que seul le consensus obtenu avec l'ensemble des acteurs promet l'acceptation de l'OGE¹ qui sera mis en place.

Dans sa communication, il fait ressortir la nécessité d'avoir un cadre normatif qui présente les avantages de la certitude, de la visibilité et de la transparence. En tout état de cause, le cadre juridique doit être complet de sorte à garantir l'indépendance et l'intégrité du processus électoral ; la cohérence et l'égalité dans la gestion électorale et à encourager la pleine participation des partis politiques, des organisations de la société civile (OSC) et des électeurs au processus électoral.

En Afrique, trois sortes d'OGE sont fréquentes. Il y a la gestion des élections par l'Administration publique, la gestion par un organe indépendant et la gestion par un organe mixte. Dans la pratique, l'État jouera forcément toujours un rôle majeur dans le processus notamment sur le financement, la sécurisation, la logistique, la gestion des litiges, le fichier électoral, etc.

THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 2 : « ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « ENJEUX ET DÉFIS DE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »



Présenté par le **Pr Théodore Holo**, Membre du Conseil des Sages de l'UA, Ancien président de la Cour Constitutionnelle du Bénin.

Selon le Pr Holo, les principaux enjeux de l'organisation de l'élection en période de crise portent sur la définition des règles de la compétition et la possibilité de l'alternance par les urnes.

Sur le premier point relatif à la définition des règles de la compétition, le Panéliste, partant de l'article 21 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 soutient que la maxime est que les règles de compétition doivent garantir les droits fondamentaux et les libertés publiques des citoyens et l'égalité devant la loi. En effet, les alinéas 1 et 2 de l'article 21 de la DUDH dispose que « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ». Cette disposition s'accompagne de deux réalités indispensables à savoir l'information des citoyens et des acteurs par tous les moyens pour les amener à s'approprier les nouvelles règles du jeu électoral et l'arbitrage du jeu électoral par des mécanismes constitutionnels ou non juridictionnels auxquels les parties et les citoyens ont confiance.

Sur le deuxième point relatif à la possibilité de l'alternance par les urnes, elle provient, selon le Panéliste, du fait que le pouvoir s'acquiert par les urnes. En effet, la volonté librement exprimée du peuple pendant des élections transparentes est la source du pouvoir et le fondement de la légitimité des gouvernants, d'où la nécessité de l'alternance démocratique. De ce fait, l'organisation des élections en période de crise doit porter les germes de l'alternance car la rupture de l'ordre constitutionnelle est le fruit d'une rupture de la confiance accordée aux dirigeants disgraciés. L'alternance, selon lui, vise à donner la chance

à tout le monde d'exercer le pouvoir public et aussi la chance aux citoyens d'avoir les dirigeants qu'ils souhaitent.

Pour ce qui est de l'organisation des élections en période de crise, le panéliste a cité deux grands défis : la crédibilité et la sécurité du scrutin. Selon lui, la crédibilité recouvre la liberté du vote, la sincérité du vote, la régularité du scrutin et la responsabilité du vote. La sécurité du scrutin englobe la sécurité des personnes (électeurs, candidats, agents ou opérateurs de vote, observateurs, etc.) ; la sécurité du système (fichier électoral, sécurité des bureaux de vote, sécurité logistique, résultat des votes) ; la sécurité du territoire.

SOUS-THÈME 2 : « IMPACTS DU NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL ET DU NOUVEAU DÉCOUPAGE ÉLECTORAL SUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS »



Présenté par **M. Ahmadou Kisso CISSÉ**, Vice-Président Haut conseil des Collectivités Territoriales du Mali.

Le panéliste a abordé le sujet sous trois angles :

- l'impact de la réorganisation du territoire actuel sur le processus électoral ;
- l'implication de la réorganisation du territoire sur les élections prochaines ;
- les perspectives d'amélioration.

Le panéliste a rappelé que l'organisation administrative du Mali repose sur deux principes fondamentaux à savoir la déconcentration et la décentralisation.

Concernant l'impact de la réorganisation du territoire actuel sur le processus électoral, Monsieur CISSÉ a souligné qu'en matière de déconcentration, le Mali est aujourd'hui organisé en : 01 District ; 19 Régions ; 156 Cercles, soit une augmentation de 96 Cercles ; 466 Arrondissements, soit une augmentation de 136 arrondissements ; 807 Communes ; 12 687 villages, fractions et quartiers. L'objectif du nouveau découpage administratif est d'opérationnaliser et assurer le fonctionnement

régulier de chaque collectivité par le recrutement et le redéploiement du personnel ; l'affectation de dotation spéciale en équipements ; l'affectation d'un budget d'investissement et de fonctionnement ; l'identification et la mobilisation des ressources internes par et pour les entités concernées. Le problème fondamentalement lié à l'opérationnalisation des nouvelles collectivités est l'insuffisance des ressources financières, matérielles, humaines ainsi que la question sécuritaire qui ne doit pas être occultée.

Concernant l'implication de la réorganisation du territoire sur les élections prochaines, le panéliste a noté qu'elle est minime lors de l'élection présidentielle mais importante lors des élections législatives et municipales. En effet, selon Monsieur CISSÉ, le nombre de sièges de députés et de conseillers sera augmenté et il faudra gérer cette augmentation pour qu'elle soit acceptée par la population. Elle implique aussi, une révision des listes électorales afin d'avoir un fichier sincère au moment du scrutin. En soi, la réorganisation du Territoire permet aux citoyens d'avoir plus de représentativité dans les instances de prise de décision. Cependant cela va engendrer des coûts en termes de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

Le panéliste a terminé sa présentation sur les perspectives d'améliorations qui portent sur la relecture de certains textes et la prise en compte de certains aspects que sont notamment :

- la relecture de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale pour la prise en compte de l'élection des membres de la seconde chambre ;
- l'adoption par le Conseil National de la transition du projet de Loi modifiant la loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- la relecture de la loi organique concernant le nombre de Députés à l'Assemblée Nationale ;
- la moralisation du processus électoral au Mali ;
- l'amélioration du taux de participation des électeurs ;
- le consensus autour du projet de découpage
- la non-prolifération des micro-communes ;
- la préservation de la paix et de la tranquillité sociales ;
- la viabilité économique des entités en déterminant les critères de son développement ;
- le respect de la volonté des populations

d'adhérer aux communes de leur choix conformément aux principes de la libre administration par rapport au nouveau découpage ;

- l'évaluation des ressources humaine, matérielle et financière.

SOUS-THÈME 3 : « PRISE EN COMPTE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES, DES RÉFUGIÉS ET DES MALIENS DE L'EXTÉRIEUR »



Présenté par le **Colonel Boussourou DRAMÉ**, Secrétaire général de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE).

Selon le Panéliste DRAME, la feuille de route du gouvernement indique que le processus électoral se déroule avec la participation de tous les Maliens : réfugiés, déplacés et maliens de l'extérieur. Il souligne par ailleurs que les Maliens établis à l'extérieur ont l'habitude de participer aux élections et que le Mali a assez d'expérience en la matière. Quant à la participation des PDI et des réfugiés, il a rappelé les efforts du gouvernement du Mali en 2013 de faire participer les réfugiés maliens au processus. L'initiative n'a certes pas été un grand succès, cependant celle-ci a permis au Mali de capitaliser de l'expérience sur les enjeux et les défis de la participation des personnes déplacées internes, des réfugiés et des Maliens de l'extérieur.

Le Colonel DRAMÉ estime que nonobstant la volonté politique et l'existence d'un cadre juridique favorable, le Mali doit faire face à de nombreux défis : le fichier électoral, la sensibilisation des réfugiés pour susciter leur participation au processus, le respect des règles qui régissent les réfugiés, la logistique et la participation aux élections des collectivités locales. Toutefois, le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) n'a pas d'objection à la participation des réfugiés au processus électoral dès lors que le pays d'accueil est consentant.

Le Colonel Boussourou DRAMÉ a évoqué les enjeux suivants :

- mettre tous les Maliens en état de jouir de leur droit citoyen ;

- légitimer les institutions qui seront mises en place après les élections ;
- manifester la solidarité et renforcer les liens

entre le Mali et les Maliens séparés depuis 2012 par l'effet de la guerre ;

- traiter et prévenir les futures crises ;
- poser les bases d'un retour volontaire.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 3 : « SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « CONCEPTION ET GESTION DU FICHIER ÉLECTORAL POUR DES ÉLECTIONS APAISÉES »



Présenté par le **Général Siaka SANGARÉ**, Membre de l'AIGE, Ancien Délégué Général aux Elections du Mali (DGE-Mali), Ancien Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante de la Guinée (CENI-Guinée).

Dans sa communication, le Général Siaka SANGARÉ a abordé la question du fichier électoral en mettant l'accent sur les points suivants :

- définition du fichier électoral ou registre national des électeurs ;
- problématique du fichier électoral en Afrique;
- élaboration et gestion du fichier électoral pour des élections apaisées.

Le Général SANGARÉ appréhende le fichier électoral comme l'ensemble des listes électorales d'un pays. Il a ajouté que la liste électorale a pour principale utilité d'attester que celui qui se présente devant l'urne remplit les conditions de fond auxquelles est subordonné le droit de vote. Elle facilite les opérations électorales en permettant l'établissement des listes d'émargement des bureaux de vote. La sincérité et la transparence du fichier électoral ou du Registre National des Électeurs est un grand pas vers des élections réussies. Il ressort de ses constats que le fichier électoral a été au cœur de tous les contentieux électoraux en Afrique surtout en Afrique francophone. La problématique des listes électorales puise son origine de la défaillance du système d'État civil qui est incapable d'enregistrer à temps tous les faits d'état civil.

Selon le panéliste, les critiques souvent émises contre le fichier électoral s'appuient sur un certain nombre de griefs :

- le bourrage des urnes ;
- les fraudes électorales en lien avec le non toilettage du fichier électoral pouvant oblitérer la sincérité et la régularité du scrutin ;
- la partialité des structures en charge du fichier électoral crée des doutes sur la qualité de

celui-ci ;

- l'établissement ou la révision des listes électorales dans l'opacité empêchant les acteurs politiques et les électeurs de vérifier et de faire des réclamations d'inscription ou de radiation (cas du Cameroun avant 2007).

Sur l'élaboration et la gestion du fichier électoral pour des élections apaisées, le panéliste révèle deux pratiques récurrentes dans les pays de l'espace francophone pour l'élaboration du fichier électoral. Il s'agit des opérations de recensement des électeurs (Togo, Burkina Faso, Madagascar etc..) et l'extraction du fichier électoral à partir de la base de données de l'état civil s'il existe (Mali, Belgique etc.). Aujourd'hui, tous les États essaient d'aller à la biométrie car cela permet d'asseoir l'unicité physique de chaque électeur tout en éliminant les inscriptions multiples et de permettre l'identification sûre des électeurs à partir des photos faciales numérisées.

Par rapport à la gestion du fichier électoral, le Panéliste souligne qu'elle consiste à assurer sa mise à jour régulière à travers des opérations permanentes (Québec) ou des opérations de révision périodiques (Mali et la plupart des pays du Sahel). Les opérations de révision consistent à :

- inscrire les nouveaux électeurs notamment les nouveaux majeurs ;
 - radier les électeurs décédés ou ceux ayant perdu leur droit de vote ;
 - transférer les électeurs ayant changé de domicile pour les rapprocher de leur bureau de vote.
- Au Mali, la révision est en principe annuelle et s'étend du 1er octobre au 31 décembre. Au regard des enjeux extrêmement politiques du fichier électoral, les organes en charge de leur élaboration et gestion doivent être inclusifs.

SOUS-THÈME 2 : « ENJEUX ET DÉFIS DE LA SURVEILLANCE ET DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES »



Présenté par le **Colonel Mohamed SAMAKÉ**, Chef cellule sécurité au cabinet de défense du Premier Ministre du Mali.

La problématique des enjeux et défis de la surveillance et du contrôle des opérations électorales en période de crise introduite par le Colonel Mohamed SAMAKE a été faite en deux points : les enjeux d'une part et les défis d'autre part.

À l'entame de sa communication, le panéliste explique que toutes les élections sont des moments d'inquiétude même dans les pays les plus stables. Mais elles restent particulièrement dangereuses en contexte de crise.

Sur les enjeux de la surveillance et du contrôle des opérations électorales, il ressort de sa communication qu'ils sont essentiellement liés au renforcement de la confiance des acteurs politiques et de la société civile, à la tenue d'élections générales transparentes, inclusives, crédibles et apaisées.

Selon le panéliste, les défis sont à la fois d'ordre sécuritaire, politique et financier. Le principal défi des opérations électorales dans les pays du sahel est d'ordre sécuritaire. Le Colonel SAMAKÉ a noté la nécessité de déployer des moyens supplémentaires quitte à renoncer, dans certaines situations, à l'organisation des élections sur les parties du territoire échappant au contrôle de l'État. Également, la sécurisation du personnel et du matériel des bureaux de vote, des candidats lors des campagnes électorales, le soutien logistique, le transfert des résultats à temps sont autant de défis à relever par les États du Sahel.

Le panéliste donne autant d'importance au défi politique qu'aux autres défis dans la surveillance et la sécurisation des élections. L'absence de culture politique de déontologie et d'éthique des personnalités politiques font peser des risques majeurs sur la stabilité du pays avant, pendant et après les élections. Tout peut servir de prétexte pour contester la fiabilité et la transparence des élections : un électeur mal enregistré, un bureau de vote qui s'ouvre en retard, ou des résultats publiés en retard, d'où la nécessité de tout surveiller de manière constante et permanente.

Le défi financier est récurrent dans l'organisation des élections dans les pays du Sahel. Les ressources nécessaires à la prise en charge des coûts financiers liés à la surveillance et au contrôle des opérations électorales sont autant de sentier qui montrent que le défi du financement et du contrôle des financements est un facteur important de la surveillance et du contrôle du processus électoral. La souveraineté des États du Sahel dépend de leur capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires pour supporter le processus électoral. Le constat est que les ressources internes sont rarement

mobilisées pour financer les campagnes électorales. Ainsi, le panéliste estime que la caution accordée par la communauté internationale aux élections est en partie liée à ses engagements financiers pour supporter le processus électoral. En effet, selon lui, l'avis des superviseurs internationaux des élections et le satisfécit de la communauté internationale sur la régularité des élections sont devenus une pratique courante sur le continent. Mais cette supervision a montré plusieurs fois ses faiblesses en Côte d'Ivoire et dans bien d'autres pays au point où elle serait en train de perdre tout son crédit au Sahel.

En fin de présentation, le panéliste a insisté sur la bonne volonté et la transparence des autorités nationales, l'éducation citoyenne et l'inclusivité du processus électoral comme facteurs clés du succès des élections. Car c'est en ayant confiance au système, en comprenant le mécanisme et les règles de compétition que l'on respecte les résultats.

SOUS-THÈME 3 : « PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES »



Présenté par **Dr Abdoul Latif AIDAMA**, Directeur du Centre d'Intelligence Stratégique du Sénégal.

Le Panéliste décrit le Sahel comme une zone territoriale constamment instable et infestée de criminels qu'il qualifie de « diagonale de crise » et d'« axe de fragilité ». En raison de cette fragilité inhérente, il faut, a-t-il dit, s'assurer que les élections ne viennent pas ajouter de la crise à la crise, encore que les besoins de démocratie coopèrent avec des besoins de sécurité. Dans une phase de transition démocratique, de renouveau politique et de réconciliation nationale, a-t-il ajouté, il faut anticiper les risques et envisager aussi bien la sécurité et la sûreté. Pour ces raisons, la surveillance et le contrôle des opérations électorales sont particulièrement importantes dans les processus électoraux en général et bien plus encore en temps de crise.

Sur le fond, il est parti du postulat que le citoyen est le premier acteur de surveillance des élections et pour cela, les libertés fondamentales doivent être respectées ainsi que les droits politiques de tous les Maliens. Chaque Malien doit pouvoir se prononcer librement sur les situations en général, le processus électoral et candidater en toute liberté. Chaque candidat doit pouvoir candidater librement et s'exprimer librement. Les administrateurs des élections doivent pouvoir agir librement. Il a reconnu qu'il y a des aspects de la sécurité qui imposent la limitation des libertés, mais cela ne doit pas être le principe. Une fois la confiance établie entre les acteurs sur le processus, les élections constituent le seul moyen pour les citoyens de participer aux prises de décision qui engagent l'État.

La surveillance des élections implique, selon lui, la surveillance de la loi électorale, la surveillance du découpage, la surveillance des financements, la surveillance du processus électoral. Pour ce faire il faut :

- surveiller et contrôler la loi électorale et la constitution qui doivent respecter les principes républicains ;
- mettre en place un mécanisme efficace de contrôle du financement des partis politiques et de surveillance de l'emploi des ressources de l'état à des fins politiques ;
- impliquer les partis politiques à l'apaisement du climat politique ;
- veiller à la moralité des candidats ;
- assurer la sécurité électorale sur toute l'étendue du territoire ;
- définir une politique nationale de sécurité électorale qui définit un code de conduite et une morale électorale ;
- commencer à surveiller la loi électorale et notamment le choix du système ;
- engager la réflexion sur le système à un ou deux mandats et dégager un système propre conforme aux réalités culturelles, politiques et socio-économiques des pays du Sahel.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 4 : « MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « ENJEUX ET DÉFIS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »



Présenté par l'**Ambassadeur Calixte Aristide MBARI**, Chef de la Division Démocratie, Elections, Constitutionnalisme, État de droit et Justice transitionnelle au Département des Affaires politiques, Paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine (UA).

Comme évoqué par les précédents panélistes, le succès des élections en Afrique, particulièrement en temps de crise, est très lié aux ressources disponibles pour l'organisation des élections. S.E Monsieur MBari va confirmer à son tour que toute élection a un coût. Ce coût est d'autant plus important que certains États éprouvent des difficultés à les couvrir pour des raisons diverses (difficulté réelle de mobilisation de ressources, absence de volonté politique, manque de planification et d'anticipation etc.).

Le panéliste a relevé que la situation est davantage compliquée dans les pays en crise ou post-conflit. L'amorce du processus électoral est souvent assujettie dans ce contexte à des préalables allant du besoin d'apaisement du climat politique et de réconciliation à celui de sécurisation du territoire, de réorganisation des institutions nationales, etc. Ainsi, il attirera l'attention sur les facteurs aggravant le coût des élections et les défis de la mobilisation des ressources au plan national et au plan international. Sur les facteurs augmentant le coût des élections, il indiqua que l'environnement contextuel post-conflit affecte l'incidence financière des élections. Le principal facteur aggravant évoqué est l'impact de l'insécurité sur la logistique, les infrastructures, le choix du système électoral et les contingences géographiques.

Monsieur MBari a abordé la question des défis de la mobilisation des ressources :

- au plan national :
 - o la faiblesse de l'économie nationale ;

- o la dépréciation du tissu économique ;
- o l'étranglement de l'assiette fiscale dans les pays sortant de crises ;
- o la mauvaise gestion des ressources ;
- o la mauvaise planification du processus ;
- o l'instabilité politique.
- au plan international :
 - o l'instabilité politique évoquée par certains pays donateurs ;
 - o les conditions d'accès aux fonds ;
 - o les règles d'exécution des dépenses et de gestion de certaines ressources comme le panier du PNUD qui prélève par ailleurs un pourcentage pour les frais administratifs.

Ces éléments sont autant de défis à la mobilisation de ressources pour financer les élections en période de crise.

SOUS-THÈME 2 : « STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS À VENIR »



Présenté par le **Colonel Mamadou SOUGOUNA**, Officier Supérieur de l'Armée de Terre du Mali.

À l'entame de sa communication, le panéliste a souligné que la mobilisation des ressources pour l'organisation des élections est un processus complexe. Il n'existe aucune stratégie standard a-t-il ajouté. La budgétisation des élections passe par une évaluation de l'existant, une estimation des besoins, des capacités réelles du pays et une analyse des acteurs disponibles pour accompagner le processus. Une fois ce quadrillage terminé, il devient possible de répondre aux questions ci-après :

- Quelle part peut être absorbée par le budget national et quelles ressources mobilisées auprès des partenaires ?
- Quels partenaires financent les élections et quelles démarches vis-à-vis de ces partenaires ?
- Comment échelonner la part absorbable sur le budget national ?
- Quels types de soutien proposent les partenaires (techniques, financiers, logistiques, etc.) ?

Une stratégie efficace de mobilisation des ressources pour les élections commence par une bonne planification budgétaire. Dans ce cas, elle intègre une planification globale et non un exercice ponctuel. Ceci implique en amont un cycle de planification budgétaire, rattaché à un échéancier législatif pour l'approbation des fonds et comprenant des examens et des mises à jour périodiques. A défaut, la planification se fait en utilisant des données existantes fondées sur l'intervalle moyen entre les élections ajustées à l'estimation des besoins et à l'analyse des capacités propres et des capacités externes.

La mobilisation des ressources demande une prise en compte de toutes ces données par l'organe étatique dans la planification du budget. L'efficacité de la mobilisation des ressources est également fonction de la stabilité institutionnelle des organes de la transition, de l'assurance qu'ils donnent en termes de respect des règles de bonne gouvernance et des libertés d'opinion, etc.

Le panéliste a identifié trois types de financement : le financement sur ressources propres, le financement mixte et le financement sur ressources externes.

Le financement sur ressources propres se présente comme l'ensemble des provisions budgétaires par la loi de finance qui peuvent être complétées par des contributions citoyennes (volontaire ou obligatoire) à titre gratuit ou intéressé (bons de trésor, prêt etc.). Il faut signaler que cela n'est pas évident pour les États en crise au Sahel.

Le financement mixte est à la fois la mobilisation des ressources internes et des ressources externes tels :

- les Fonds spéciaux des Nations Unies (le fonds des Nations Unies pour la démocratie, le fonds pour la consolidation de la paix, etc.) ;
- les Organisations intergouvernementales (Union européenne, Union africaine, CEDEAO, etc.) ;
- les partenariats bilatéraux entre États et enfin les Organisations non gouvernementales (ONG).

Selon le panéliste, chaque partenaire a un secteur de soutien privilégié. Les appuis sont multiples et variés. Ils peuvent être financier, matériel, ou peuvent porter sur le renforcement des capacités. On rencontre aussi des partenaires qui sont intéressés par la sécurisation, la surveillance et le contrôle du processus électoral. Nombreux sont ceux qui sont dans l'appui à la société civile, l'éducation et à la mobilisation citoyenne. En somme, chaque étape et chaque opération du processus intéresse un partenaire donné. Il a relevé que ce mode

de financement est le plus fréquent au Sahel. Contrairement au mode de financement mixte, le financement purement externe est très rare. Il est appliqué dans les États sous la tutelle de l'ONU (exemple de la nouvelle Calédonie).

SOUS-THÈME 3 : « CONTRIBUTION DES ACTEURS AU FINANCEMENT DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »



Présenté par **Monsieur Abd Galeb CHABI MAMA**, représentant de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le panéliste a basé son intervention sur cinq mécanismes de financement des élections en période de crise :

- **Fonds programmatique basé sur les résolutions des Nations Unies**

Son champ d'action couvre les actions de renforcement des capacités des différents acteurs ; l'appui logistique au déploiement ; la construction de magasins pour la conservation du matériel électoral ; l'appui à la sécurisation des élections, etc. Ce fonds ne finance que trois catégories d'acteurs : les organisations de la société civile, le gouvernement (le ministère de l'administration territoriale, le ministère chargé des réformes institutionnelles) et le Conseil National de Transition.

- **Fonds fiduciaire pour la paix et la stabilité au Mali**

Son champ d'action couvre la restauration de l'ordre constitutionnel et l'unité nationale, le renforcement des FDS maliennes, et le déploiement de l'État au nord et au centre.

- **Fonds UN pour la consolidation de la paix**

Son champ d'action couvre toutes les actions selon l'appel. Les partenaires volontaires qui y contribuent sont entre autres la Suède, le Canada, la Suisse, le Japon, les États-Unis, la Norvège, la Belgique, etc.

- **QIPs/ projets à impact rapide**

Ils sont des projets de courte durée (6 mois) et d'un montant maximum de 50 000 Dollars. Les QIPs sont inscrits sur l'urgence dont le champ d'action peut couvrir la réhabilitation de service comme les services d'état civil, les écoles et aussi les AGR.

- **Basket fund**

C'est un projet d'appui aux réformes et aux élections. Il comprend trois axes d'action : appui aux acteurs nationaux aux réformes (avant les élections), appui à l'organisation des élections et du référendum et appui à la consolidation des acquis des élections. Il est géré par l'ONU Femmes pour prendre en compte les aspects genres et élections. A ce jour, sur 56 371 491 de dollars, seulement 38 695 303 ont été mobilisés et il reste encore 17 676 188 à mobiliser.

Les principaux contributeurs pour ce fonds sont entre autres la Suède, le Canada, la Suisse, le Japon, les États unis, la Norvège, la Belgique, le Luxembourg et l'Union européenne.

Il conclut que la mobilisation des financements requiert :

- la volonté politique appuyée sur une bonne planification ;
- le consensus de l'ensemble des acteurs.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 5 : « SÉCURISATION DES ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SÉCURITAIRE : QUELLE STRATÉGIE DE CATÉGORISATION POUR LES NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES ? »



Présenté par **M. Abdoul Salam DIEPKILE**, Directeur Général de l'Administration du Territoire (DGAT).

Dans sa présentation de la situation socioéconomique et sécuritaire du Sahel, le panéliste décrit les multiples menaces sécuritaires et complexes qui détériorent la stabilité au Sahel. Il est revenu plus spécifiquement sur le Mali où l'issue de la crise multidimensionnelle de 2012 a donné lieu à un Accord. Cet Accord prévoit une réorganisation administrative et territoriale. Il prévoit également la création d'une deuxième chambre au parlement et une régionalisation avec autonomie de gouvernance. Ces réformes entamées en 2012 avec beaucoup de difficultés, a-t-il indiqué, ont abouti en février 2023 à l'adoption par le Conseil National de Transition (CNT) de six (06) textes majeurs dont :

- la Loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali avec 19 régions et le District de Bamako ;

- la Loi portant création des collectivités territoriales en République du Mali ;
- la Loi déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
- la Loi portant Code des collectivités territoriales ;
- la Loi portant statut particulier du District de Bamako.

Ces réformes nécessitent des efforts colossaux pour que les élections puissent se tenir dans les nouvelles circonscriptions. Ces nouvelles circonscriptions administratives et des collectivités territoriales désormais créées doivent être opérationnalisées avec les ressources humaines, matérielles et financières. Cette opérationnalisation est estimée à 263,058 milliards de Fcfa afin de permettre aux citoyens de jouir pleinement de leurs droits de participation aux élections, gage de bonne gouvernance locale. L'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) doit être opérationnelle sur l'ensemble du territoire national a-t-il ajouté.

Selon lui, le plus difficile reste l'opérationnalisation des nouvelles circonscriptions qui présente dans le calendrier étroit des élections d'énormes défis que sont :

- l'adhésion des populations, avant les élections locales, au nouveau découpage qui a entraîné une augmentation de 137% des circonscriptions ;
- la révision du fichier électoral en tenant compte des effets de la réorganisation sur le rattachement territorial et administratif des électeurs ;
- la détermination du nombre de sièges par circonscription pour les législatives étant donné que certaines régions sont moins peuplées que des quartiers de certaines communes.

SOUS-THÈME 2 : « IMPACTS DES CONFLITS INTER COMMUNAUTAIRES, DES GROUPES ARMÉS ET DES GROUPES D'AUTO-DÉFENSE SUR LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES »



Présenté par **Pr Aly TOUNKARA**, Expert au Centre des Études Sécuritaires et Stratégiques au Sahel (CE3S- Mali),

Membre du Laboratoire des Sciences Sociales (2L2S) de l'Université de Lorraine en France.

Le Panéliste a axé sa présentation sur trois (03) points : les contextes de crise, les défis liés à la tenue des élections, et les perspectives.

S'agissant du contexte de crise, il a évoqué la présence des groupes d'autodéfense depuis les années 1990 comme une sorte de rempart contre la montée des vellétés indépendantistes. C'est le cas de Ganda Izo qui est constitué majoritairement de populations sédentaires ayant le sentiment de ne pas être sécurisé par l'Etat. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, il est difficile de faire la distinction entre ces groupes d'autodéfense et les Groupes armés terroristes (GAT) qui ont envahi l'espace plus tard. Ainsi, il a tiré la conséquence que les groupes/mouvements armés constitueraient une gêne au retour efficace et utile de l'État et à l'organisation des élections. Et, ceci se constate par les représailles contre des localités et les acteurs favorables aux opérations de vote. Le professeur TOUNKARA dresse ainsi une cartographie de la présence des groupes d'autodéfense et des GAT sur le territoire malien et leurs interactions :

- Youwarou, Ténenkou, Serma, Mondoro et forêt de Baya sont infestés par une présence prolongée des terroristes et une recrudescence des conflits locaux ;
- Ménaka- Anderaboukane et alentours d'Ansongo sont investis par les éléments de l'EIGS ;
- Djina Dogon, milices communautaires au centre du Mali ;
- Coalition entre GATIA/MSA et une bonne partie des groupes armés anciennement indépendantistes permet de contrer les vellétés.

Selon le panéliste, l'État a de plus en plus de difficultés à organiser des élections paisibles dans ces localités sans le soutien des groupes d'autodéfense. En effet, lors des élections passées, l'État s'était appuyé sur certains mouvements armés signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation pour le déroulement des opérations de vote dans une bonne partie des régions du Nord et celles du Centre du Mali. Actuellement, le redimensionnement en cours des mouvements armés dans les régions du Nord éloigne l'hypothèse de la tenue des élections, a fortiori leur possible implication dans les opérations électorales. Il en est de même du soutien des acteurs non-étatiques notamment la MINUSMA.

SOUS-THÈME 3 : « CONTRIBUTION DES FDS ET DES FORCES PARTENAIRES DANS LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES »



Présenté par le **Commissaire Jean Marie DRABO**, Conseiller Technique au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), Commissaire Divisionnaire de police, Chef du centre d'analyse de fusion et de renseignements du MSPC, Point focal sécurité de l'ALG du MSPC, Point focal de lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées.

Le Commissaire DRABO a évoqué la contribution des FDS et des forces partenaires dans la sécurisation des opérations électorales en deux points : la contribution avant et la contribution pendant les élections.

En introduction, le panéliste a rappelé que les FDS en temps normal sont chargées de la protection des personnes et des biens. Elles sont responsables de l'ordre public et du respect des institutions publiques y compris la loi. Il a ajouté que normalement son rôle ne devrait pas changer considérablement en période électorale. Mais au regard des enjeux et des acteurs qui sont enclins à ne pas respecter les règles, alors il faut certaines mesures spéciales pour garantir la sincérité et la sécurité du scrutin. Il a pris l'exemple des pays en paix habitués à des exercices électoraux où le cadre juridique et le juge constitutionnel sont des garde-fous suffisants à un processus paisible.

Avant les élections, le rôle des FDS consiste, selon lui, surtout à assurer la sécurité des agents d'enregistrement et du matériel, la sécurité des citoyens qui vont se faire enrôler, la sécurité de la distribution des cartes d'électeurs.

Pendant les élections, le rôle des FDS est de sécuriser les campagnes, à savoir les candidats, les militants, les populations, les surveillants et observateurs électoraux, les médias et l'ensemble des acteurs. Elles assurent aussi le respect des règles notamment le non recours aux ressources de l'État pour battre campagne, le non recours à la corruption, à la violence. Elles assurent également le soutien logistique, la sécurité du matériel électoral, la sécurité du dépouillement, la sécurité des résultats.

Dans la période post-électorale, les FDS doivent continuer à être vigilants pour empêcher les violences et les perturbations des protestataires.

Concernant les forces partenaires, le panéliste fut de l'avis que, sauf en cas de défaillance, la sécurisation des élections incombe en premier lieu aux FDS. Même si d'autres forces partenaires appuient la sécurisation des élections, cela se fera en coordination avec les FDS et cet appui est généralement externe et souvent tourné vers le transport et la logistique.

En résumé, la contribution des FDS au processus électoral est capitale. Sans elles, le processus électoral pourrait être fortement compromis. Les FDS assurent généralement :

- la sécurité des personnes et de leurs biens lors du processus électoral ;
- l'appui logistique lors du pré déploiement, du déploiement et du post-déploiement ;
- la surveillance du respect des règles en général, et celles spécifiques aux élections en particulier.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 6 : « PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS AUX ÉLECTIONS DANS LES ZONES DE CONFLIT »



Présenté par **M. Amagoïn KEÏTA**, Directeur exécutif du Groupe ODYSSEE

Le panéliste a introduit le sujet par un diagnostic global de la participation des populations aux élections dans les zones de conflit. Selon lui, en 2012, le taux de participation aux deux tours du scrutin était inférieur à 50%. Ce taux n'a pas été atteint pendant les deux tours de l'élection présidentielle de 2018.

Le panéliste a déploré ce qu'il décrit comme l'achat de voix par les partis politiques et les candidats à travers l'exploitation de l'état de pauvreté généralisée des populations. Ainsi, les élections se gagnent par l'achat des voix et non la qualité du programme du candidat ou la conviction des populations. Le principe démocratique "un homme, une voix" est tronquée par le principe "un repas, une voix", les femmes et les jeunes sont de plus en plus affectés par cette situation. Il a ensuite évoqué l'état des lieux de la participation des électeurs dans des contextes d'insécurité.

Selon le panéliste, il ressort que les élections communales de novembre 2016 ont été les premières élections démocratiques organisées après la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR). Lors de ces élections, sur les 703 communes existantes au Mali, 688 communes ont été retenues pour participer au scrutin. Quinze (15) communes ont d'emblée été exclues du vote pour causes d'insécurité. Sur les 688 qui ont été retenues pour le scrutin, les élections n'ont pu se tenir dans 59 communes. Le plus grand nombre des communes où le vote n'a pu se tenir se trouve dans les régions du Nord et du Centre. Au nord, dans la région de Tombouctou, 22 communes n'ont pas pu tenir d'élection. Au Centre, notamment à Mopti, les élections n'ont pas pu se tenir dans 16 communes. Au Nord et au Centre, les élections communales

ont connu un faible taux de participation. Le panéliste a déploré, lors de ces élections, la mort de militaires et de civils, l'enlèvement de candidats, l'intimidation des électeurs et l'incinération de matériel de vote.

Abordant l'élection présidentielle de juillet-août 2018, il a constaté qu'elle s'est déroulée dans une atmosphère de présence de groupes armés au nord et au centre et cela a eu une influence sur la participation. Un groupe armé terroriste lié à Al Qaïda a publiquement menacé de représailles tous les citoyens qui iront à la fois chercher leurs cartes d'électeur et participer au vote. Monsieur KEÏTA a indiqué que les menaces proférées par les terroristes ont porté fruit puisque dans les régions du nord et du centre, plus de 800 bureaux de vote, soit 3%, n'ont pu s'ouvrir. Les terroristes ont mis leurs menaces à exécution le jour du scrutin en brûlant des bureaux et matériels de vote. Selon les chiffres donnés par le panéliste, 200 000 électeurs potentiels n'ont pas pu se rendre aux urnes au premier tour. Ainsi, le faible taux de participation est attribué à la crainte de la violence et aussi à la désaffection des électeurs. Il poursuit que les élections législatives de 2018 n'ont eu lieu qu'après deux reports en 2020 pour cause d'insécurité. Ainsi constate-t-il que le taux de participation à ces élections, de manière générale, est très faible, soit 35%.

Le panéliste conclut qu'il n'est pas aisé d'organiser des élections et d'assurer une large participation des électeurs dans les zones d'insécurité. La sécurité des électeurs et celle des agents électoraux doit être au centre de toutes les préoccupations dans l'organisation des élections. Il en est de même de la sécurité et de la participation des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés.

SOUS-THEME 2 : « PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LEUR PARTICIPATION AUX ELECTIONS »



Présenté par **M. Sékou DIALLO**, Président de l'Association de Formation et d'Appui au Développement (AFAD).

Le panéliste a avancé que l'élection présidentielle de 2013 a enregistré un des taux de participation les plus élevés. Ce qui constitue une exception puisque la majorité des élections, tous types confondus, ont des taux de participation ne franchissant pas le seuil de 40%.

Les causes profondes des crises électorales émanent, selon lui, de la mauvaise gestion des élections dont l'une des conséquences est le faible taux de participation. La participation, selon lui, peut se faire en tant que candidat ou électeur. La participation est un droit constitutionnel et un devoir citoyen.

De façon générale, pour le panéliste, la population (associations, leaders politiques et communautaires) semblerait avoir une bonne perception des élections. Le faible taux de participation électoral s'explique par plusieurs raisons :

- la défaillance des mécanismes d'arbitrage et de justice électorale ;
- la violence avant, pendant et après le scrutin
- l'achat des consciences qui a installé un cercle vicieux ;
- les bourrages d'urnes ;
- l'ignorance par beaucoup de citoyens de l'enjeu réel des votes notamment le pouvoir du bulletin de vote par lequel ils peuvent sanctionner la classe dirigeante.

Les politiciens, souvent avec le soutien de l'administration, ont déployé tellement de stratagèmes que finalement les populations doutent de la sincérité des votes dans les pays en crise au sahel. Ainsi, le panéliste poursuit que les élections seraient perçues par la population comme des compétitions où le respect des règles n'assure pas la victoire. En somme, le comportement des acteurs et l'insuffisance de la gouvernance en matière électorale ont eu raison de la participation électorale.

SOUS-THÈME 3 : « ENJEUX ET DÉFIS DE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS AUX ÉLECTIONS DANS LES ZONES DE CONFLIT »



Présenté par le **Pr Zackaria Ousman RAHMADAN**, Président directeur du centre tchadien d'études stratégiques et d'analyses prospectives du Tchad.

Le Pr RAHMADAN décrit les populations des pays du Sahel comme une population majoritairement jeune dont l'influence sur les politiques nationales reste limitée. À l'instar du panéliste précédent, il confirme que le faible taux de participation électorale est causé par la partialité de l'Administration dans le processus électoral, l'analphabétisme de certains électeurs et surtout par la condition des États du Sahel qu'il a qualifié d'États fonctionnels, de semi-fonctionnels, d'États faillis et défaillants, d'État fantômes ou délinquants voire virtuels.

Il ressort de sa communication que la participation des populations aux élections est un enjeu capital pour les raisons ci-après :

- le succès du processus électoral ;
- la légitimité des élus ;
- la stabilité des institutions dans le pays ;
- la réduction des manifestations et/ou contestations incessantes des populations à travers des syndicats ou d'autres leaders d'opinion ;
- la paix et la cohésion sociale à long terme ;
- la réduction des violences électorales ;
- la réputation de l'État sur la scène internationale.

Concernant les défis, le Pr RAHMADANE a relevé les éléments suivants :

- découpage des circonscriptions électorales ;
- sensibilisation des partis politiques à l'endroit des électeurs (militants, sympathisants, etc.) ;
- manque de formation civique et citoyenne ;
- information et éducation politique et électorale ;
- fraudes électorales et l'impunité, l'inculture politique des acteurs, le préjugé portant sur le pouvoir sortant (consistant à dire qu'il est difficile de perdre une élection que l'on organise) ;
- détérioration de la confiance entre les citoyens et les dirigeants ;
- mauvaise perception de la politique par les jeunes qui la considèrent comme une activité entachée de corruption et pour d'autres comme un moyen d'enrichissement rapide ;
- mauvaise réputation de l'État en raison des décennies de gouvernance catastrophique ;
- désintérêt et perte de confiance ;
- considérations logistiques et de temps ;
- faiblesse du taux de participation ;
- déficit flagrant de l'État au Sahel.

En conclusion, le panéliste trouve que l'inexistence de l'État rend difficile l'organisation des élections, aussi a-t-il ajouté, la démocratie parachutée en Afrique et au Sahel est très mal

assimilée dans le contexte africain. Selon lui, la démocratie ne pourrait se résumer à la simple organisation d'élections.

SOUS-THÈME 4 : « STRATÉGIES DE MOBILISATION DES POPULATIONS POUR LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES DANS LES ZONES DE CONFLIT »



Présenté par **Honorable Aïcha BELCO**, Ancienne député à l'Assemblée Nationale du Mali

La panéliste a commencé sa communication en évoquant les difficultés qu'elle a rencontrées en tant que candidate dans la région de Kidal particulièrement à Tessalit.

Les défis qu'elle a rencontrés ont été les suivants :

- insécurité généralisée ;
- hostilité de certains groupes armés aux élections ;
- menaces d'engins explosifs improvisés (EEI) ;
- absence de l'administration publique ;
- refus d'une faction des groupes armés locaux qu'une femme soit candidate ;
- indisponibilité des cartes d'électeurs ;
- grandes distances entre les villages, les fractions nomades et les bureaux de vote ;
- désintérêt des électeurs.

L'implication de l'ensemble des acteurs a été nécessaire pour apporter des solutions à chaque défi. Pour les deux premiers défis, la solution a été de convaincre et mobiliser les légitimités communautaires. Une fois convaincues, ce sont ces mêmes légitimités qui ont, à leur tour, convaincu les factions armées réticentes, ce qui a permis à la panéliste de se présenter comme candidate aux élections législatives à Tessalit. Cette mobilisation des légitimités communautaires a été nécessaire pour trouver une issue favorable à l'opposition des factions armées à la tenue d'une élection et à la candidature d'une femme voire son élection. La distribution des cartes d'électeur fut également possible grâce à leur mobilisation citoyenne et leur implication. Des cadres de concertation ont été créés entre les populations et les forces armées afin d'assurer une meilleure sécurisation du processus électoral.

Le désintérêt des électeurs a été comblé par une campagne de proximité et des concertations avec toutes les couches de la société en particulier les jeunes et les femmes. Cela a exigé de la candidate qu'elle passe dans chaque village pour rencontrer les gens et échanger avec eux pour leur expliquer les projets et les enjeux des élections. L'objectif de cette approche était de les convaincre d'accomplir leur devoir citoyen en participant aux élections et surtout d'aller voter pour elle.

Cette approche lui a permis de mener des rencontres avec chaque groupe de femmes, de jeunes et d'hommes. Au-delà de cette approche, ses réalisations faites au bénéfice des femmes et des populations vulnérables ont permis de consolider son leadership. Son engagement et son patriotisme constant lui ont permis de remporter haut les mains deux (02) législatures avec à chaque fois une majorité écrasante sur les autres. En 2020 par exemple, la députée sortante, Aïcha Belco MAÏGA s'en sort victorieuse à l'issue du scrutin du 29 mars. Elle a obtenu 10. 010 voix contre 142 pour l'APR et 131 pour la CODEM.

En outre, une autre stratégie de mobilisation a été déployée le jour du vote pour faciliter l'accès aux bureaux de vote. En effet, avec l'éloignement entre les villages, les communautés nomades et les bureaux de vote, la stratégie de mobilisation des votants a été la création de bureaux de vote mobiles. Cela a permis d'obtenir un bon score de participation.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 7 : « GENRE ET ÉLECTIONS EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « RÔLE DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LA MOBILISATION ÉLECTORALE EN PÉRIODE DE CRISE »



Présenté par **Madame DIALLO Kama SAKILIBA**, Vice-présidente de l'Organisation Panafricaine des Femmes OPF/PAWO.

La panéliste, après avoir analysé le contexte, qu'elle trouve très complexe sur le plan matériel, sécuritaire qu'humain, fait les constats suivants :

- le taux de participation est de plus en plus faible ;
- les élections sont de plus en plus violentes et crisogènes ;
- une population fortement jeune au Sahel et dominée par les femmes ;
- une forte absence des jeunes et des femmes dans les instances de décision.

Ces constats, selon elle, interpellent et commandent des efforts multiples pour des élections réussies. Toutefois, en dépit de ces écarts, elle reste persuadée que les femmes et les jeunes sont des atouts pour des élections réussies notamment en facilitant l'enrôlement des électeurs, distribuant les cartes électorales, organisant les cérémonies de campagne électorale, mobilisant les électeurs au vote, etc. La panéliste, pour mieux soutenir sa thèse, a structuré sa communication autour de trois (03) points :

• **le rôle des jeunes et des femmes**

Les jeunes et les femmes peuvent faire plusieurs choses selon qu'ils/elles soient candidat-e-s ou électeurs. Le simple fait de candidater est déjà un signal fort d'intérêt et de participation au processus électoral. Spécifiquement, il ressort de sa communication que les jeunes et les femmes sont des acteurs clés de la mobilisation citoyenne. Ils sont incontournables dans la mobilisation pour l'enrôlement, la distribution des cartes d'électeur, les campagnes de propagandes, le transport des électeurs vers les bureaux de vote, mais aussi la complicité à l'achat des voix.

• **les défis**

La panéliste dénonce le manque de ressources pour

les jeunes et des femmes afin de se présenter aux élections (pour être candidats), de battre campagne auprès des électeurs, de mener des activités d'envergure pour accompagner les autres électeurs dans le cadre de l'éducation citoyenne.

• **les acquis**

Elle souligne l'existence d'un cadre juridique assez favorable pour les jeunes et les femmes. Elle a également noté l'existence des mesures discriminatoires positives ou stimulantes en faveur des jeunes et des femmes. En effet, dans la plupart des Etats du Sahel, des lois sont adoptées pour réserver un pourcentage aux jeunes et aux femmes afin d'assurer leur représentativité au sein des institutions. Au Mali, la Loi n° 2015-052/ du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre accorde 30% aux jeunes et aux femmes depuis la constitution des listes électorales jusqu'aux sièges dans les institutions.

Elle conclut que les femmes et les jeunes sont l'avenir de l'Afrique et que leur implication dans la gestion des affaires publiques ne peut être limitée à une mobilisation pendant le processus électoral.

SOUS-THÈME 2 : « ACCÈS DES FEMMES ET DES JEUNES AUX POSTES ÉLECTIFS : MÉCANISMES, DÉFIS ET LEÇONS APPRISSES »



Présenté par **M. Salia Kariba TRAORE**, Coordinateur de la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM).

Le panéliste a construit son intervention autour de trois (03) points à savoir :

• **Le contexte de la participation des jeunes et femmes aux postes électifs**

Il a abordé le contexte en s'appuyant uniquement sur le cadre juridique national et international et les mesures politiques y afférentes qui visent à stimuler la participation politique des jeunes et des femmes. En référence au cadre juridique, il s'agit de la large palette de droit général et de droit spécifique aux femmes et aux jeunes que sont entre autres : la constitution, la loi électorale, la loi relative à l'organisation territoriale, la loi sur les conditions

d'éligibilités et des inéligibilités, la loi 2015-052. En ce qui concerne les mécanismes, il a évoqué les politiques publiques dans tous les secteurs qui ont permis d'améliorer la représentativité des femmes.

• **Les mécanismes mis en place**

La participation des jeunes et femmes au processus électoral est consacrée par la réglementation en vigueur. Ces exigences juridiques sont appuyées par des mesures politiques générales et spécifiques afin de donner aux femmes et aux jeunes tous les moyens de prendre part aux affaires de la Nation. Il a ajouté que la participation des jeunes et des femmes à la vie politique est importante car cela renforce la démocratie, la bonne gouvernance, la paix, l'aboutissement harmonieux au processus électoral, une meilleure jouissance des droits de la femme et des jeunes.

• **Les défis relevés**

Le panéliste estime que pour atteindre une pleine participation des jeunes et des femmes au processus électoral, il est important de tenir compte des défis ci-après :

- o les pesanteurs sociales culturelles ;
- o les responsabilités familiales sur la femme ;
- o le fonctionnement des partis politiques ;
- o le manque de ressources financières.

SOUS-THÈME 3 : « STRATÉGIES DE MOBILISATION ET D'INCLUSION DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES EN PÉRIODE DE CRISE »



Présenté par **M. BISSIRI COULIBALY**, Président de l'ONG-Association Malienne pour le Relèvement du Taux de Participation aux Élections (AMRTPE).

Le panéliste, en propos introductifs, a soutenu que le développement ne saurait se réaliser sans la participation et la responsabilisation effective de ceux qui sont concernés. Partant de ce constat, il préconise une approche genre systématique fondée sur une démarche participative et inclusive dans toutes les interventions.

S'agissant de la stratégie de mobilisation et d'inclusion des femmes et des jeunes dans les opérations électorales en période de crise,

il a noté que la nomination et / ou l'élection des femmes aux postes de prise de décisions est mitigée et les chiffres restent en deçà des attentes malgré les efforts fournis. Il a attiré l'attention sur le fait que les femmes constituent pourtant plus de la moitié de la population.

Au titre des efforts, il a fait cas de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. L'application de cette loi, pour la première fois, lors des élections communales du 20 Novembre 2016, a permis une augmentation de la candidature féminine et une impulsion du nombre de femmes conseillères municipales. De 934 femmes conseillères en 2009, on a noté 2863 en 2016. La loi N°2015-052 a permis au Mali d'enregistrer un bond dans la représentation des femmes lors des élections communales de 2016 et législatives de 2020. Le taux passant respectivement de 9% en 2009 à 25% en 2016. En 2020, 147 députés ont été élus dans les 55 circonscriptions électorales, dont 42 femmes dans 26 circonscriptions électorales (soit un taux de 28,57% contre 9,52% pour la législature 2013-2020). Ainsi, le Mali a enregistré un score remarquable en termes de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale passant de la 162^e place en 2016, sur 185 pays classés, à trois fois plus de femmes élues en législative en avril 2020.

Il a rappelé les enjeux de l'inclusion des femmes et des jeunes avant d'exposer les défis et les obstacles. En termes d'enjeux, le panéliste a noté que :

- le niveau de participation des différentes couches sociales à la gestion de la vie publique et politique, notamment les femmes, est un instrument de mesure de la qualité démocratique d'une élection basée sur le principe de l'inclusion ;
- lorsque les femmes participent à la gestion des affaires publiques, les décisions et les engagements pris en lien avec les politiques sectorielles de l'État, reflètent les besoins principaux mais également les besoins spécifiques des différentes couches sociales jusqu'aux plus vulnérables ;
- la participation des femmes à la prise de décisions à travers des mécanismes fonctionnels et des législations renforcent les bases de la démocratie, de l'égalité et de la justice sociale dans les pays du Sahel.

Par rapport aux défis et obstacles, il a mis l'accent sur deux grands facteurs : ceux spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Facteurs liés à l'environnement externe :

- la situation précaire des femmes et des jeunes comme cause pour les enrôler dans les groupes terroristes ;
- les menaces récurrentes du fait de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région ;
- les représentations erronées érigées en devise par les groupes terroristes ;
- l'environnement peu propice au vote ;
- les projets et les programmes des partis politiques n'intègrent que partiellement les aspirations des femmes et des jeunes ;
- l'attribution des sièges de candidat ou de député à l'élite économique, politique et sociale qui porte très peu d'attention aux aspirations des jeunes,
- le non-respect de la Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- la non matérialisation par les femmes et les jeunes de leur rôle dans le processus électoral ;

- le non-respect par les leaders politiques de leurs engagements envers les femmes ;
- le poids des tâches ménagères sur l'activité politique des femmes ;
- la discrimination, les préjugés et les stéréotypes à l'égard des femmes dans nos sociétés;
- la pauvreté, le manque de moyen et de financement pour la candidature des femmes et des jeunes ;
- le poids des traditions, coutumes et autres pesanteurs sociales ;
- l'analphabétisme des femmes.

Raisons liées aux femmes et aux jeunes :

- Manque de confiance en soi, de disponibilité et de conviction ;
- L'absentéisme des femmes au travail ;
- Le manque de cohésion et de solidarité entre les femmes ;
- L'égoïsme féminin ;
- L'ignorance et la non-maitrise des textes réglementaires relatifs aux droits de la femme.



THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 8 : « PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS POST-ÉLECTORAUX »

SOUS-THÈME 1 : « RISQUES POTENTIELS DE CRISES EN PÉRIODE ÉLECTORALE »



Présenté par l'**Ambassadeur Saïdou Nourou BA**, Membre de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), (Sénégal), Président du Conseil d'Administration de « Gorée Institute ».

Le panéliste soutient que quel que soit la situation de crise, il existe un organe de gestion des élections et un cadre juridique électoral qui définissent et influencent le processus électoral. En outre, le cadre légal détermine, a-t-il dit, la circonscription électorale, le mode d'inscription des élections, le processus de candidature, le système de vote, l'éligibilité, etc.

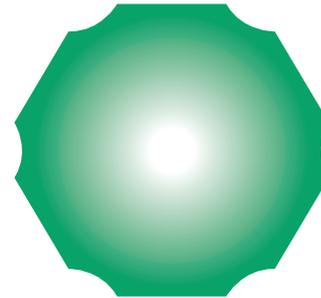
Il a énuméré un certain nombre de points auxquels il faut accorder beaucoup d'intérêt même s'il a reconnu que tout le processus présente un niveau considérable de risques. Selon lui, les risques de crise s'observent dans :

- la décision d'organiser ou pas les élections ;
- l'établissement du calendrier électoral ;
- l'élaboration du cadre juridique déterminant les fonctions des organes.

En effet, a-t-il ajouté, le cadre juridique en temps de crise a tendance à exclure une personne ou un groupe en les privant implicitement ou explicitement de certains droits dont le droit de candidater ou de voter. Il peut également favoriser une personne, un parti politique ou une coalition de partis politiques. Il y a donc nécessité de réviser le cadre juridique après chaque crise afin que tout le processus soit inclusif et consensuel à travers un dialogue politique dans les commissions de travail ouvertes. Aussi, a-t-il ajouté, même l'application des lois et décision doivent faire l'objet d'échange afin que les textes, l'esprit des textes soient compris et les parties puissent soulever leurs inquiétudes. Il faut des échanges, a-t-il dit, sur ce que veulent faire les acteurs du modèle d'Etat au mode de gouvernance. Comme autres facteurs de risques, il a mis l'accent sur le changement brusque de génération politique qui peut être source de crise après chaque transition. Il en est de même, selon lui, du déficit de conscience

de certains acteurs /citoyens qui peuvent recourir à des facteurs géographiques, religieux ou ethniques pour générer des tensions électorales. Selon lui, le juge demeure le dernier rempart contre les crises électorales. Il doit dire le droit en tenant compte de la sensibilité du contexte sans tomber dans l'impunité pour autant.

SOUS-THÈME 2 : « PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ÉLECTORAUX EN PÉRIODE CRISE »



Présenté par **Dr Oumar SÉNOU**, Ancien Conseiller à la Cour Suprême du Mali,

Le panéliste part du postulat qu'en situation de crise lorsque le processus électoral a été transparent et inclusif, et que les acteurs ainsi que les citoyens ont été suffisamment sensibilisés et éduqués, alors les risques de crise deviennent faibles et se concentrent essentiellement au niveau de la gestion des contentieux.

Selon lui, quel que soit la situation institutionnelle d'un État, le contentieux électoral est inévitable et la gestion du contentieux détermine alors l'acceptation ou le rejet de l'étape ou de tout le processus y compris les résultats.

Le contentieux électoral, a-t-il rajouté, est particulier car l'autorité administrative et judiciaire avant de décider doit résoudre le problème à la lumière des faits, du droit et les éléments matériels de preuve pour que les parties en litige, y compris les partisans et l'opinion, comprennent le sens de la décision et l'acceptent quand bien même que leurs attentes ne soient pas comblées. La décision de l'autorité judiciaire en ce moment, a-t-il indiqué, doit être la plus transparente possible de sorte que, même de mauvaise foi, les parties n'aient nul choix que de l'accepter au risque de subir le rejet de l'opinion publique qui aura bien compris le sens de la décision. En effet, dit-il, les crises, surtout les crises électorales, naissent en l'absence de consensus. En effet, dans le cadre des crises électorales, les contestations peuvent porter sur l'enrôlement,

le document de vote, la liste / fichier de vote, les critères d'éligibilité, le processus de candidature, la circonscription électorale, la loi électorale, l'arbitrage des dossiers de candidature, l'OGE, le système de vote, le système de comptage des votes, le système d'attribution des sièges, le matériel de vote, les documents d'état civil, le système de compilation, la logistique, la sécurité, le résultat, etc. Toutes les opérations et décisions du processus électoral a un risque potentiel de blocage et il est nécessaire de trouver des consensus et d'arbitrer les crises avant de passer à une autre étape.

Les lois électorales en période de crise peuvent être conçues de sorte à exclure ou à favoriser un parti ou un groupe de partis. L'OGE, en période de crise, peut être mis en place avec des critères exclusifs. Toutes les réformes électorales en période de crise ont un but : soit de renouveler la classe politique, soit d'écarter certains acteurs, etc.

Il termine sa présentation en mettant l'accent sur la gestion du contentieux préélectoral, électoral et post-électoral qui est en réalité un risque majeur de crise électorale. Ce risque majeur peut avoir une grande ampleur en période de crise. La méfiance entre les acteurs dans le contexte de crise va multiplier les contestations et le contentieux devient le point déterminant en prenant plusieurs formes. A titre illustratif, il a révélé que toutes les lois peuvent faire l'objet de contrôle de constitutionnalité et les règlements des contrôles de légalité. Ces contrôles font intervenir le juge constitutionnel et le juge de siège ; l'arbitrage des dossiers de candidature donne lieu à des contestations qui renvoient au juge administratif ; le financement des partis politiques peut donner lieu à des contentieux qui renvoient au juge des comptes ; le comportement des acteurs peut donner lieu à des contentieux qui renvoient au juge pénal dans les cas de fraude, d'usage et d'inscription de faux, de corruption, de violence, d'outrage ou diffamation, etc. Et, quelle que soit la nature du contentieux, l'autorité ne doit pas oublier la nature politique de l'affaire, les enjeux des élections, le contexte de crise etc.

En raison de la sensibilité, il a trouvé que chaque autorité, judiciaire, administrative ou surtout constitutionnelle, doit exercer son pouvoir avec beaucoup de précaution et d'audace : exemple du Juge constitutionnel, 2006, qui s'est opposé au vote d'une loi de prorogation du mandat des députés ; ou celui du Niger en 2009 qui a rejeté le projet de loi portant prorogation du mandat du président ; ou encore celui du Burkina Faso, en 2014, qui a rejeté la modification de l'article 37 de la constitution

qui devait permettre au Président Compaoré qui avait atteint la limite de ses mandats de pouvoir se représenter.

Le juge doit exercer son pouvoir de régulateur. Le juge discipline l'espace politique. Aussi doit-il veiller au respect de la loi, des libertés comme l'utilisation des biens de l'Etat pour faire campagne, le temps d'antenne des partis en période de campagne électorale, l'éligibilité, etc.

Le paneliste, parlant du juge constitutionnel, indique qu'il doit exercer son pouvoir de réformateur lorsque l'application de la loi présente des risques. Dans ce cas, il peut interpréter la loi dans le sens de l'esprit des principes constitutionnels (consensus national, cohésion nationale) et de l'intérêt national. De plus, le juge doit exercer son pouvoir de médiateur parce que l'application du droit stricto sensu n'est pas toujours la solution. Ainsi, il doit chercher dans les standards légaux une solution judicieuse aux litiges.

Le pouvoir éducateur et de communication du juge est également important. Ses décisions doivent suffisamment être motivées dans un langage accessible et il doit accepter au besoin de répondre à des questions de journaliste sur sa décision. L'opinion doit être certaine que la décision est mue par le droit et l'intérêt du peuple.

Le juge dans l'exercice de son pouvoir d'arbitre doit se prononcer à temps sur les faits qui lui sont soumis. Une décision qui intervient en retard peut être problématique. Le panéliste a pris l'exemple du juge constitutionnel du Nigéria en 2007 qui s'est prononcé sur les résultats des élections une année après alors que le nouveau président avait déjà pris fonction. Cette décision pouvait créer plus de problèmes que de solutions.

Le juge doit exercer son pouvoir de répression, car la discipline est fondamentale dans les processus électoraux. Lorsque les acteurs comprennent que la politique ne peut pas justifier tous les écarts et qu'il y a des risques de poursuite pénale en cas de violence ou incitation, de faux, d'utilisation des ressources de l'État à des fins politiques, de diffamation, etc. l'auteur et les coauteurs sont passibles de peines pénale et civile. Alors, le comportement des acteurs sera plus respectueux de la loi.

En conclusion, il a souligné que le juge doit lui-même accepter que le droit s'applique contre lui lorsqu'il existe des raisons de croire que ses décisions sont partiales. Dans ce cas, le juge doit se retirer ou accepter d'être récusé par l'une des parties. C'est le cas des conflits d'intérêt ou lorsque celui-ci a participé à l'élaboration de la loi attaquée.

SOUS-THÈME 3 : « GESTION DU CONTENTIEUX ÉLECTORAL »



Présenté par **Me Robert DOSSOU**, Avocat à la Cour au Bénin, Ancien Bâtonnier du Bénin, Ancien président de la Faculté de Droit l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), Ancien Président de la Cour Constitutionnelle, Président de l'Association Africaine de Droit International, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Le panéliste dans son mot introductif a souligné que le contentieux est inévitable en matière électorale. De ce fait, la seule solution pour des élections paisibles est de se préparer à gérer efficacement les contentieux électoraux. Il poursuit en établissant une distinction entre le contentieux pré-électoral, le contentieux électoral et le contentieux post-électoral. Ils peuvent tous conduire devant les juridictions pénales.

Il a présenté le sujet en deux points. Le premier est le contenu du contentieux électoral. À ce niveau, il distingue les contentieux pré-électoral, électoral et pénal.

Le contentieux préélectoral peut porter sur le découpage administratif ou électoral, le fichier électoral, les conditions d'éligibilité et modalité de vote, le système électoral, la répartition des sièges, la distribution des cartes d'électeur, l'Organe de Gestion des Elections (OGE), etc. Chaque activité du processus pré-électoral peut être l'objet d'un contentieux. Si, ajoute-il, le contentieux préélectoral n'est pas géré avec satisfaction, il survit et entache tout le reste du processus.

Le contentieux électoral peut porter sur la campagne, l'accès aux médias, le matériel de vote, le bureau de vote, la représentation des partis dans les bureaux de vote, les fraudes, la corruption, le vote spécial, le vote à l'étranger, le vote anticipé, les bureaux itinérants, le dépouillement, les procès-verbaux (PV), le transport des bulletins, les heures d'ouverture et de clôture, la publication des résultats, etc.

Le contentieux en matière pénale lié aux élections porte sur les actes les plus graves liés à la fraude, la corruption, la violence, l'usage du faux, les bourrages, le vol d'identité, la fausse propagande, etc. peuvent donner lieu à des poursuites pénales.

Le panéliste a mis en garde contre les éléments indicibles du contentieux qu'il a expliqués comme les raisons cachées non exprimées et les mobiles indicibles. Selon lui, dans une élection même lorsque le vote est terminé, les gens feront tout pour empêcher l'investiture du candidat élu. Le juge du contentieux doit anticiper sur les imprévisibilités du génie humain sans limite.

La gestion du contentieux

Le paneliste estime que pour une bonne gestion du contentieux, il faut prendre en compte la qualité du droit et celle des organes de gestion du contentieux. Pour lui, la légistique qui est la production législative et réglementaire, la manière dont les lois ont été votées, est importante. Une loi qui n'est pas conforme au principe des droits de l'homme, aux principes constitutionnels et démocratiques, qui n'est pas « fermée » peut donner lieu à des opportunités de fraude de la loi : cas de ce qu'il a appelé les partisaneries légales.

La motivation de la décision est importante et elle fonde la qualité de la décision. Il faut que, dans la décision, l'autorité, ou la cour, donne les éléments factuels et légaux qui justifient sa décision de sorte que chaque justiciable soit satisfait des explications quand bien même que les attentes ne soient pas comblées.

Au sujet du contentieux, il a reconnu que certaines juridictions sont partiales. Toutefois, il a tenu à mettre en exergue la complexité du contentieux électoral qui est par essence un contentieux politique avec des intérêts importants alors que certains acteurs qui participent au processus n'ont aucune culture de l'évidence. Il a pris l'exemple des représentants des partis politiques qui rapportent plusieurs faits sans preuve alors que le juge ne statue qu'au regard des preuves.

À la fin, il a fait remarquer que le contentieux électoral est pris en charge par les autorités administratives, (OGE, juge administratif, Autorité de régulation des libertés et communications, les officiers d'état civil, etc.), le juge constitutionnel et aussi le juge pénal.

THÉMATIQUE CENTRALE DU PANEL 9 : « ACTEURS LOCAUX ET ÉLECTIONS APAISEES EN PÉRIODE DE CRISE »

SOUS-THÈME 1 : « RÔLE DES PARTIS POLITIQUES DANS L'APAISEMENT DU CLIMAT ÉLECTORAL »



Présenté par **Dr Badié HIMA**, Directeur résident du National Democratic Institute for International Affairs (NDI) Mali.

Le Dr Badié HIMA a introduit sa communication en rappelant les rôles des partis politiques dans l'animation de la vie politique :

- participer à l'éducation citoyenne et au civisme ;
- servir d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement ;
- participer à la conquête et l'exercice du pouvoir afin de mettre en œuvre leurs politiques ou visions.

C'est dans l'exercice de cette dernière fonction, a-t-il rappelé, que sont organisées les élections afin d'organiser une transmission pacifique du pouvoir au parti ou au candidat plébiscité par le peuple. Les trois rôles peuvent être difficiles à gérer mais nécessaires pour que le vote ait lieu et que le parti qui mérite puisse gouverner. Selon lui, pendant les élections, les partis politiques sont à la fois juges et parties, car ils sont dans la course au pouvoir et dans la gestion du processus.

Revenant sur le rôle des partis politiques dans l'apaisement du climat électoral à proprement dit, il les a dégagés à travers 4 points que sont :

Rôle avant les élections

Pour lui, les responsabilités des partis dans cette phase consistent surtout à :

- promouvoir un esprit républicain par l'instauration d'un climat de confiance entre les partis politiques, d'une part, et entre les autorités compétentes, d'autre part ;
- promouvoir une meilleure participation et un bon positionnement des femmes, des jeunes et des minorités sociales sur les listes de candidatures ;
- mobiliser ses militant(e)s et l'ensemble des autres citoyens pour s'inscrire sur les listes électorales à temps ;

- sensibiliser et mobiliser ses militants et les autres citoyens pour le retrait de leurs cartes d'électeurs à temps.

Pendant les campagnes électorales

Le Dr HIMA indique que les partis politiques ont pour responsabilités de :

- respecter le calendrier et le temps de parole octroyés équitablement à chaque candidat ;
- respecter les droits et les libertés de tous les citoyens, des partis politiques, des candidates et candidats ; s'abstenir d'entraver la libre circulation des candidats et partis politiques ;
- mener les campagnes électorales sur la base de projets de société ou de gouvernement ;
- faire preuve de retenue dans des discours, écrits, attitudes, comportements et respecter les opinions d'autrui ;
- lutter contre la violence, l'intimidation, le vandalisme, les voies de fait et tout autre trouble à l'ordre public ;
- interdire aux militant(e)s, partisan(e)s et sympathisant(e)s toute attitude, tout comportement, tout propos de nature à porter atteinte à la sécurité, à la dignité, à la vie privée, à l'intégrité physique et morale de toute personne, ainsi qu'aux biens publics et privés ;
- interdire et dénoncer l'utilisation des moyens de l'État, des collectivités territoriales ou des autres démembrements de l'État, à des fins de campagne électorale ou de propagande politique ;
- interdire de faire de la religion, de l'ethnie, du genre et de la vie privée, des thèmes de campagne électorale ;
- éviter la violence sous toutes ses formes.

Jour du scrutin

Dr Badié HIMA rappelle les responsabilités des partis dans cette phase. De ce fait, les partis se doivent de :

- se faire représenter dans les bureaux de vote par des militant(e)s bien formés, instruits de leurs devoirs et responsabilités de façon discontinue durant tout le processus ;
- Interdire aux militants et sympathisants le recours aux manœuvres frauduleuses, à tous moyens visant à empêcher l'électeur d'opérer un choix éclairé et indépendant, l'achat des consciences, et toute opération pouvant pervertir l'intégrité, la qualité et/ou la transparence du processus électoral ;
- veiller à ce que les représentant(e)s

dans les bureaux de vote et dans les différents démembrements de l'OGE participent aux opérations sans discontinuité jusqu'à la publication des résultats provisoires par l'OGE et des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle ;

- dénoncer après vérification, les dérapages, les fraudes et autres irrégularités ou infractions dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires.

Après le scrutin

Dans le même ordre d'idées, Dr Badié HIMA invite les partis à :

- s'abstenir de diffuser les résultats par voie de presse ou tous autres moyens, avant la proclamation des résultats provisoires par l'OGE et des résultats définitifs par la cour constitutionnelle ;
- accepter les résultats définitifs tels que proclamés par la cour constitutionnelle et féliciter les gagnants ;
- recourir au dialogue ou tous autres moyens pacifiques et/ou légaux dans le règlement des différends électoraux, avant de recourir à la justice ;
- renoncer à la violence sous toutes ses formes pour régler les contentieux électoraux.

SOUS-THÈME 2 : « RÔLE DES LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES DANS L'APAISEMENT DU CLIMAT ÉLECTORAL »



Présenté par **Dr Abdoulaye SALL**, Président du Cercle de Réflexion et d'Information pour la consolidation de la démocratie au Mali (Cri 2002).

Le Dr SALL a parlé, dans un premier temps, du rôle des partis politiques et, dans un second temps, du rôle des légitimités traditionnelles, des religieux, des organisations de la société civile et des médias dans l'apaisement du climat électoral. Mais avant de développer ces points, le panéliste a rappelé quelques faits importants sur les élections.

Il est parti de l'article 2 de la Loi électorale au Mali qui dispose que « l'élection est le choix librement exercé par le peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste. Le suffrage est universel, égal et secret. Il est direct ou indirect selon les conditions prévues par la Constitution ou par la Loi ».

Ce rappel lui a permis d'ausculter les différents types d'élections avec leurs défis, perspectives, enjeux, et opportunités à savoir :

- le référendum ;
- les élections générales (l'élection du Président et celles des Députés et Sénateurs) ;
- les élections des collectivités territoriales (régionales, districales, locales, communales/ municipales, cantonales).

Selon lui, les élections doivent être démocratiques, régulières, justes, libres, transparentes, crédibles, apaisées. La finalité recherchée, a-t-il insisté, est l'apaisement ; mais, l'apaisement n'est possible que lorsque les légitimités traditionnelles et religieuses sont considérées à leur juste valeur.

Il ressort de sa communication que les partis politiques et les légitimités jouent presque les mêmes rôles. Concernant les rôles à proprement parler, il a noté que les légitimités ont un rôle de mobilisateur (pour l'enrôlement et le jour des votes) ; de veiller à l'éthique et la moralité des pratiques politiques ; de conduire les médiations politiques entre les acteurs en litige et les citoyens aussi ; de surveiller et contrôler le processus ; d'interpeller les autorités et l'OGE sur toutes les menaces, de faciliter l'acceptation et la légitimation du candidat élu.

A la différence des légitimités traditionnelles, les partis politiques visent à conquérir le pouvoir sauf dans les circonstances où la légitimité se lance aussi à la course du pouvoir ce qui complexifie davantage son rôle puisqu'elle devient acteur de deux espaces parfois contradictoires.

SOUS-THÈME 3 : « RÔLE DES RELIGIEUX DANS L'APAISEMENT DU CLIMAT ÉLECTORAL »



Présenté par le **Pr Hamidou MAGASSA**, Directeur de recherche émérite.

Le Panéliste a introduit son propos en affirmant qu'il existe de très grandes différences méthodologiques dans la gestion des hommes, de leur territoire et de leur temps de mission sur terre, qu'ils soient dans l'espace privé ou public ou qu'ils soient soumis aux modes de gouvernance, traditionnels, religieux ou modernes. Selon lui, sur le plan traditionnel, coutumier et religieux, l'âge et l'identité

communautaire font généralement référence en Afrique. Il a pris l'exemple du Mali où il y a trois systèmes juridiques, en complémentarité plus ou moins contradictoire :

- le droit de l'homme coutumier où chacun est l'obligé de l'autre (son esclave, son cousin par plaisanterie) ;
- le droit de l'homme moderne selon la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 marqué par la liberté d'opinion, d'association, de partis politiques (environ 250) et ;

- le Droit de Dieu où tout homme est mortel.

Cette approche anthropologique lui a permis de poser la problématique suivante du sujet : comment les Maliens parviennent-ils, de manière pacifique, à ancrer les valeurs internationales du développement humain durable dans leur composite terreau culturel ?

Au regard de cette problématique, le Pr MAGASSA a traité la question en deux (02) points :

- **les crises politiques récurrentes et rôles historiques du leadership religieux au Mali**

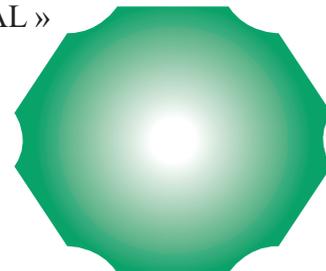
Il est ressorti qu'historiquement les leaders religieux (érudits, imams, chefs de confrérie) sont en charge permanente de la cohésion sociale, des médiations et des arbitrages. C'est le cas de Al Maghili auprès de l'Empereur Askia Mohamed et les Kounta dans la Diina (Régime Théocratique) de Sékou Amadou Barry au début du 19ème siècle. Il a ajouté que les leaders religieux ont toujours exercé une autorité morale de régulation sociale, en collaboration avec les pouvoirs publics, par leurs communications (conseils, sermons, prêches, dialogues, conférences et interventions) pour la paix, la quiétude, indispensables à l'exercice du culte. Il termine ce point avec l'histoire récente de la crise multidimensionnelle de 2012 où les leaders traditionnels et religieux ont été appelés au-devant de la scène. Il a corroboré cela par les initiatives de l'ancien Premier ministre Abdoulaye Idrissa Maïga qui avait initié une mission des Bons Offices de Paix dans le Delta Central et la Boucle du Niger en 2017, dirigée par les Présidents du Haut Conseil Islamique du Mali et de Gina Dogon. La tenue de ces Forums de réconciliation nationale à Bamako, à Ségou et à Mopti a enregistré la participation active des rebelles de la Katiba Macina de Amadou Kouffa.

- **l'actualité de l'intervention électoraliste des leaders religieux au Mali**

Il a soutenu que l'activisme des leaders religieux, notamment musulmans, dans l'apaisement préparatoire des élections, d'une part, et dans les contre-manifestations postélectorales, d'autre part,

ont fini par faire des leaders religieux des faiseurs de rois. De ce fait, les leaders religieux sont aujourd'hui les interfaces entre l'État et les populations dans l'apaisement de l'espace public. Dans le cas des gouvernances électorales, concurrentielles par nature, a-t-il ajouté, les leaders religieux sont souvent sollicités et écoutés en raison de leur proximité avec les électeurs maliens. En 2012, sous l'occupation par les rebelles du nord du Mali, le HCIM a servi de levier humanitaire à l'État pour approvisionner cette partie du pays en produits de première nécessité. Il a également révélé qu'en 2013, le président du HCIM a fait plébisciter le Président de la République aux élections de 2013 et la même personnalité, à travers un autre mouvement écran, va faire destituer en 2020 par la rue le Président de la République. Le très grand poids politique des leaders religieux n'est pas toujours bénéfique. En effet, il a confié à l'auditoire que certaines figures religieuses, séduites par la célébrité populiste et l'argent facile, se sont engouffrées dans la brèche ouverte par le discrédit des hommes politiques et font aujourd'hui les gendarmes de l'espace public.

SOUS-THÈME 4 : « RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'APAISEMENT DU CLIMAT ÉLECTORAL »



Présenté par **Mme Oumou DEMBÉLÉ**, Présidente du Mouvement des femmes UMP et porte-parole du cadre de concertation des femmes des partis politiques.

La panéliste introduit le sujet par une généralité sur les champs d'actions et instruments de la société civile. Pour Mme Dembélé, les organisations de la société civile en général et les ONGs en particulier, peuvent agir sous différentes formes. Cela dépend, en fait, du thème et du champ d'action dans lesquels elles se sont engagées. A cet effet, a-t-elle soutenu, les OSC peuvent être les avocats de ceux qui, dans la société, n'ont pas voix au chapitre; sont des acteurs importants de la bonne gouvernance, sont des acteurs importants de l'éducation civique et d'information des citoyens. Elle a rappelé qu'au regard de ses multiples fonctions, la société civile a l'obligation d'élaborer des mécanismes de sensibilisation et d'apaisement des conflits pouvant naître suite à ces élections.

Sur le rôle des organisations de la société civile dans l'apaisement du climat électoral à proprement dit, elle a avancé que la société civile a une fonction de contrôle. Il s'agit, a-t-elle expliqué, de l'observation et du contrôle du pouvoir politique, du contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie. La société civile a également, selon elle, la fonction de participation. Il s'agit, a-t-elle expliqué, de la socialisation démocratique et participative des citoyens à travers l'inscription au fichier, la possession d'une carte d'identité biométrique et enfin un engagement citoyen dans le cadre du vote utile.

La société civile a par ailleurs, selon elle, une fonction d'articulation. Il s'agit, a-t-elle expliqué, de contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en dehors des partis politiques et des parlements. La société civile a, en outre, selon elle, la fonction de démocratisation. Il s'agit, a-t-elle expliqué, de contribuer à la formation de l'opinion publique et de la volonté populaire. Ceci, à travers les activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès des populations sur des sujets d'intérêt national. La société civile a également, selon elle, la fonction de règlement ou de gestion pacifique des conflits. Il s'agit, a-t-elle expliqué, d'aider à adoucir les conflits, renforcer la solidarité et la cohésion sociale, grâce à la réalisation commune d'objectifs communs par des activités de conciliation de la société civile auprès des leaders d'opinion comme il avait été recommandé par les OSC du Mali lors des Assises Nationales de Refondation et le Dialogue National Inclusif.

Elle a conclu qu'au regard de l'importance du rôle des organisations de la société civile pour la stabilisation de nos États, les élections et le développement, les OSC doivent :

- être soutenues par l'État et accompagnées par les partenaires techniques et financiers ;
- œuvrer par les gestes quotidiens pour des élections libres, démocratiques, transparentes et apaisées à la fin de la transition.

SOUS-THÈME 5 : « RÔLE DES MÉDIAS DANS L'APAISEMENT DU CLIMAT ÉLECTORAL »



Présenté par **M. Alexis KALAMBRY**, Journaliste, Directeur du journal *Mali Tribune*.

Selon le Panéliste, les médias jouent un rôle de premier ordre durant tout le processus électoral. Ce rôle peut s'apprécier au niveau de la phase pré-électorale, la phase électorale, le jour du vote, la phase post-électorale et la gestion des résultats.

Dans la phase pré-électorale, les médias :

- informent et sensibilisent sur les réformes, révisions de la loi électorale, le calendrier électoral, et le système électoral ;
- informent les citoyens de l'ouverture et la fermeture des révisions des listes et de retrait des cartes d'électeur ;
- informent les citoyens des conditions d'enregistrement et de vote, mais aussi sur les circonscriptions dont ils relèvent ;
- sensibilisent et mobilisent les citoyens pour toutes les opérations dans cette phase ;
- observent et dénoncent toutes les incidences et défaillances susceptibles de nuire au processus ;
- informent et sensibilisent les partis politiques sur l'ouverture et la clôture des candidatures, les conditions d'éligibilités et de candidatures ;
- informent les partis politiques et les citoyens sur les candidatures ou listes retenues ou recalées ainsi que des motifs et voies de recours ;
- informent l'opinion des contentieux préélectorales et des décisions de l'autorité de contentieux et de la liste définitive retenue pour chaque type de scrutin.

Dans la phase électorale, les médias :

- font la « propagande » des candidats et de leurs projets à travers l'exposition médiatique ou encore le temps de parole ;
- surveillent le comportement des candidats et de leurs militants dans la conduite des campagnes ;
- surveillent les tensions et foyers de risques potentiels et alertent les autorités ;
- sensibilisent les militants et citoyens sur les violences électorales et le contentieux ;
- sensibilisent les électeurs sur le vote, les enjeux des élections, le système de vote, le choix du candidat, ou du projet.

Le jour du vote, les médias :

- assurent une couverture médiatique plus large du déroulement du scrutin ;
- rappellent et incitent le citoyens à sortir pour voter ;
- remontent les informations des incidents ;
- documentent les incidents ;

- communiquent les tendances des résultats de vote dans les différents bureaux de vote ;
- communiquent les résultats partiels dans les circonscriptions de vote de même que les incidents de dépouillement et de comptage des voix ;
- diffusent les résultats partiels.

Dans la phase post-électorale et la gestion des résultats, les médias :

- sensibilisent sur les résultats et les conflits post-électoraux ;
- informent sur les contentieux, leurs natures, les circonscriptions concernées, etc.
- organisent des débats sur les résultats ;
- communiquent sur les calendriers, les challenges du second tour s'il y a lieu ;
- informent sur les nouvelles alliances et tendances pour le second tour ;
- informent sur les résultats définitifs, le calendrier de passation de service et de prise de fonction.

Selon le panéliste, pendant chaque étape, les médias sont les yeux,

les oreilles et parfois la conscience des citoyens, des partis politiques/candidats, de la communauté internationale.

Toutes les parties apprécieraient la présence des médias pendant ces périodes, a-t-il ajouté, car chacune espère en tirer profit et certaines parties essaient d'avoir les médias avec elles d'où, a-t-il nuancé, le revers de plus en plus sombre du rôle des médias surtout avec l'entrée en jeu des médias privés dont le but est le profit et les médias sociaux qui se nourrissent de sensation et qui ne suivent pas toujours les règles du métier.

Ainsi, selon le panéliste, les médias privés et les médias sociaux peuvent être des menaces au bon déroulement du scrutin surtout en temps de crise. Ils peuvent faire du favoritisme, commettre de l'imprudence, relayer des informations erronées. D'où l'importance de bien réguler la couverture médiatique des événements électoraux même si cela ne va pas résoudre le problème car les acteurs ont leurs propres canaux de communication aussi performants que des médias.



Les participants au séminaire, après trois jours d'échanges très enrichissants, ont eu à formuler des conclusions et des recommandations.

CONCLUSIONS

De la participation, nous retenons les leçons et conclusions suivantes :

- l'insécurité touche tous les États du Sahel et constitue une menace réelle à l'organisation d'élections apaisées ;
- l'insécurité et l'instabilité politique marquées par le terrorisme, le grand banditisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre constituent des obstacles majeurs à l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes en mesure de répondre aux légitimes attentes des populations du Sahel ;
- la difficulté de mobiliser les électeurs est réelle de façon générale, notamment dans certaines localités des régions du delta intérieur (Centre) et au Nord du Mali en raison de l'insécurité ;
- la probabilité de rejet des élections dans certaines localités est élevée en raison de l'insécurité, mais aussi du manque de transparence et de consensus dans le processus électoral ;
- la faible participation aux élections due au manque d'intérêt des populations est un risque à l'organisation d'élection inclusive dans les pays en crise ;
- en plus de la légalité, l'éligibilité des candidats devrait s'appuyer également sur le contrôle de moralité et de probité vis-à-vis des valeurs républicaines et des principes de bonne gouvernance démocratique ;
- la planification, la programmation, l'organisation matérielle des élections sont par essence toujours contraignantes, mais elles deviennent conflictogènes en temps de crise ;
- l'effet multiplicateur du contexte de crise invite à toujours chercher le consensus ;
- le fichier électoral doit être crédible, transparente, fiable et inclusive ;
- les partis politiques étant des acteurs incontournables de la scène politique, ils doivent jouer un rôle important pour la mobilisation des électeurs ;
- l'appropriation du cadre juridique est un facteur primordial pour un processus électoral apaisé et stable dans la gestion des litiges et contentieux électoraux ;
- un processus inclusif et participatif présente davantage de chance de succès et moins de risque de crise ;
- la perception de la gouvernance électorale en général, du processus électoral en particulier, par les acteurs et la population est capitale en matière électorale tant dans la participation que dans l'acceptation des résultats et la gestion des litiges électoraux ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation des élections doit répondre aux critères de sécurité et de démocratie des pays en sortie de crise ;
- le coût des élections dépend de plusieurs facteurs dont le choix du système électoral ;
- l'instauration d'un climat de confiance entre les acteurs politiques et le gouvernement, les acteurs politiques et les électeurs, le gouvernement et les partenaires, est nécessaire à la réussite du processus électoral ;
- la sécurisation des élections est le devoir de tous les acteurs : gouvernement, partis politiques, société civile, communauté internationale qui doivent veiller, pendant tout le processus, au respect des règles de la conquête du pouvoir établies par le cadre normatif national et les principes démocratiques et droits humains ;
- le respect du chronogramme des élections est très important à la stabilisation du pays en crise. Plus une transition dure, plus les esprits s'échauffent et la confiance s'amenuise, le gouvernement finit par perdre sa légitimité et complexifie l'organisation des élections ;
- l'implication des groupes d'auto-défense dans la sécurisation des élections doit être mûrement réfléchi par un processus consensuel. Dans les autres pays en crise, plusieurs solutions ont été appliquées : l'exclusion des zones à risque du processus (cas du Burkina Faso), le déplacement des bureaux de vote dans des zones sûres ou les bureaux de vote mobile. En tout état de cause, le meilleur choix est celui issu de la concertation des parties prenantes ;
- les FDS doivent être impartiales dans le processus et assurer équitablement la sécurité de la population, des acteurs politiques, des observateurs et tous les acteurs impliqués dans le processus électoral sans aucune distinction ;
- les femmes et les jeunes ont besoin d'encouragement et de soutien pour briguer les postes nominatifs et électifs, car leur participation contribue à renforcer la démocratie malienne ;
- l'observation de la loi 052 portant quota de genre assure un minimum dans la représentativité de toutes les couches sociales ce qui contribue à un processus apaisé ;

- les personnes déplacées internes et les réfugiés doivent être inclus dans le processus électoral et mis en état d'exprimer leur vote en toute responsabilité ;
- l'information et la formation des citoyens, sur la veille citoyenne à la mise en œuvre des projets de société présentés par les différents candidats, surtout ceux élus, sont fondamentales au renforcement de la culture de redevabilité, gage d'une gouvernance transparente et responsable ;
- la sensibilisation des communautés sur les dangers liés à la circulation et à la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre surtout en période électorale ;
- la sécurisation du matériel et des documents électoraux, des centres et bureaux de vote, des agents électoraux, des électeurs et des candidats ;
- le secret d'élection réussie réside dans la planification dont l'efficacité permet de maîtriser le processus, d'appréhender les risques majeurs notamment les dimensions sécuritaire, financière et logistique et d'y adresser des réponses anticipées ;
- la planification du processus électoral doit intégrer des stratégies qui prennent en charge les défis et les enjeux liés à l'organisation et la gestion des élections dans les zones de conflit ;
- il est nécessaire de tenir compte de la fragilité économique des pays en crise lors de la planification des élections et du choix du système électoral ;
- le temps qu'on s'accorde pour planifier les élections, préparer le terrain (niveau de la paix-apaisement-) et mobiliser les acteurs et les ressources doit être suffisant au regard des enjeux des futures élections pour le Mali ;
- des élections mal préparées peuvent conduire à des conflits plus longs que ceux observés aujourd'hui ;
- les élections ne sont pas une panacée et ne peuvent à elles seules garantir la paix et la sécurité. Paix, sécurité, développement, élections sont interconnectés et doivent être mis en œuvre concomitamment ;
- une bonne gestion des financements optimise le rendement électoral ;
- les populations du Sahel disposent d'une riche histoire politique et de gouvernance démocratique qu'il faut capitaliser et dont il faut tirer les leçons et d'en tenir compte dans le processus en cours ;
- il est nécessaire de multiplier les cadres d'échanges, comme les séminaires du genre, les dialogues bipartites et multipartites pour un climat de confiance et un consensus entre les acteurs.



RECOMMANDATIONS

À la lumière des conclusions des différents panels, les participants ont formulé des recommandations.

Amélioration du cadre organique, politique et juridique des élections

- Mettre en place des organes conflictogènes de gestion des crises électorales, composés des Représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des organes de gestion des élections, des légitimités religieuses, des légitimités traditionnelles et coutumières ;
- créer des synergies d'action entre les acteurs directs pour une meilleure organisation des élections en vue de réduire les risques et les irrégularités qui puissent mettre en cause la sincérité du processus électoral ;
- mettre des critères pour les candidatures aux différentes élections, exiger le parrainage des candidatures et conditionner l'acceptation par la présentation d'un projet de société ;
- signer des accords politiques pour avoir le consensus autour des règles du jeu de l'organisation et de gestion des résultats des élections pour réduire ou minimiser les crises électorales ;
- mettre en place des mécanismes pour la crédibilité du vote ;
- procéder à l'audit du fichier électoral à la veille de chaque élection en vue de renforcer la confiance entre les parties prenantes au processus électoral.

Amélioration de la gestion du fichier électoral

- Trouver des stratégies d'adoption du consensus politique et social entre les parties prenantes pour la mise à jour du fichier électoral et sa mise en œuvre ;
- adopter la législation relative à la création d'un fichier électoral qui prend en compte les aspects suivants : la procédure d'inscription des électeurs, la mise en œuvre du processus de révision des listes électorales, le rôle des partis politiques dans la mise à jour du fichier électoral, etc ;
- procéder à la mise à jour, périodique et transparente, du fichier électoral ;
- permettre à l'électeur d'accéder au fichier électoral et de procéder à la mise à jour des informations le concernant ;
- prévoir un mécanisme de transmission de certaines informations du fichier électoral aux partis politiques ou de leur participation directe aux opérations de mise à jour du fichier électoral comme il se fait au Mali ;
- mettre en ligne le fichier électoral et permettre sa consultation par SMS ;
- créer des centres de vote à une distance accessible pour tous les électeurs et des bureaux de vote ayant un nombre équilibré d'électeurs ;
- procéder à l'audit du fichier électoral dans une approche, inclusive, participative et transparente.

Amélioration de la surveillance et sécurisation des opérations électorales

- Mutualiser les actions des forces de défense et de sécurité pour la sécurisation des élections dans les États Sahélo-sahariens ;
- étudier la typologie des menaces liées aux différentes phases du Cycle électoral et les mécanismes d'évaluation des Menaces ;
- mener des études en dehors de ce séminaire sur les possibilités de la mise en place d'un système d'Alerte Précoce et Réponse Rapide (APRR), ainsi que la collaboration entre FDS et Communautés pour assurer la sécurité électorale.

Amélioration de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la mobilisation électorale en période de crise

- Initier et financer des programmes de formation des femmes et des jeunes à la citoyenneté et au processus électoral par les partis politiques et les partenaires ;
- la conscientisation de tous les citoyens, notamment les jeunes et les femmes, sur l'importance de la paix, en vue de contrer les violences pré et post-électorales, surtout pour des pays déjà fragilisés par des crises
- développer des stratégies de mobilisation électorale sur la base d'un projet de société qui met l'intérêt du Peuple au-dessus de tout ;
- élaborer et adopter de nouvelles lois, politiques et stratégies novatrices qui encouragent une gouvernance centrée sur la population ;
- renforcer les capacités des femmes et des jeunes à participer réellement à la vie politique et publique

- renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- mettre en place des initiatives multisectorielles et axées sur les médias pour la participation politique des femmes et des jeunes à travers l'organisation des campagnes d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'éducation civique électorale ;
- créer des passerelles entre les groupes et les communautés en s'appuyant sur les femmes qui occupent des postes politiques et électives pour surmonter les problèmes liés à la concurrence, au manque de solidarité ;
- renforcer les mouvements de femmes et de jeunes à travers des appuis organisationnels, institutionnels, matériels et techniques qui peuvent leur permettre de s'assumer ;
- impliquer des médias sociaux et des communicateurs traditionnels ;
- initier des activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques, administratifs, et coutumiers ;
- faire le suivi de l'application des textes, normes et principes démocratiques ;
- impliquer les maris dans les activités politiques des femmes et des jeunes ;
- mettre en place des programmes d'alphabétisation et de renforcement des capacités ;
- intégrer la dimension genre dans le processus électoral pour des élections démocratiques et inclusives dans les pays du Sahel ;
- encourager l'engagement politique des femmes afin d'augmenter leur représentation politique à tous les postes de décision ;
- accroître les compétences et la confiance des jeunes et des femmes afin de rendre la parité homme/femme effective dans le processus électoral pour plus d'équité ;
- développer un cadre de référence pour les femmes et les jeunes ;
- surmonter les défis de la mauvaise gouvernance par la mise en place d'une administration de bonne gouvernance des élections indépendante, efficace et efficiente dotée des ressources adéquates ;
- créer un cadre d'échange, de dialogue et de réflexion entre toutes les sensibilités de la vie socioéconomique, politique et culturelle du Mali en vue de diagnostiquer la problématique de la faible participation des Femmes et des Jeunes ;
- vulgariser la Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015, l'agenda femmes, paix et sécurité et autres.

Amélioration de la dimension genre et élections en période de crise

- Impliquer des médias sociaux et des communicateurs traditionnels dans la communication et l'information électorales ;
- initier des activités de plaidoyer auprès des décideurs administratifs, politiques et coutumiers pour le suivi de l'application des textes, normes et principes démocratiques ;
- impliquer les maris dans les activités politiques des femmes et des jeunes ;
- mettre en place des programmes d'alphabétisation et de renforcement des capacités des organisations faitières féminines.

Amélioration de l'approche globale d'une meilleure inclusion des citoyens dans les processus électoraux

- Améliorer la communication électorale et politique car, en matière électorale, la perception prend malheureusement le pas sur la réalité ;
- instaurer le dialogue entre les partis politiques et l'AIGE pour augmenter le capital de confiance entre les autres parties prenantes ;
- mettre tout en œuvre pour que l'élection cesse d'être considérée comme un événement et devient un processus ;
- protéger l'indépendance de l'OGE afin de mieux asseoir son autorité et par conséquent son acceptation par le peuple qui est le vrai souverain ;
- rendre nécessaire, pour les acteurs électoraux africains, le besoin de s'inspirer des bonnes pratiques des pays qui ont réussi à organiser des élections crédibles dans des conditions de crises (Libéria, Niger et Nigeria), lesquelles ont débouché sur la restauration de l'ordre constitutionnel, le renforcement de la démocratie, l'avènement de la paix et de la stabilité ;
- ne jamais perdre de vue le fait que la démocratie ne peut pas prospérer sans développement économiques et social ;
- poursuivre le processus de consolidation des systèmes de gouvernance démocratique africains passent nécessairement par l'éducation en matière de démocratie et de bonne gouvernance ;

- l'appui des partenaires au processus électoral doit se faire dans le strict respect des intérêts et de la souveraineté nationale des pays bénéficiaires ;
- renforcer l'existence des États en tant qu'institutions régaliennes détentrices du monopole de la violence légitime. Il doit être fonctionnel et pertinent aux yeux de ses administrés en recouvrant ses principaux attributs sur l'ensemble du territoire national, surtout là où cela est possible (reconquête des zones isolées, sous administrées ou mal gouvernées) ;
- travailler à réduire le déficit de leadership et la carence de gouvernance ;
- poursuivre le processus de décentralisation suivi de la déconcentration des ressources est le meilleur parchemin pour asseoir une culture de démocratie participative ;
- mettre en place des programmes d'éducation pour mieux informer les populations sur l'importance de leur participation aux élections ;
- favoriser un accès aux zones géographiques isolées (territoire). Ce point renvoie à la question de l'assainissement et la sécurisation de l'environnement physique et sécuritaire ;
- mettre en place un corps électoral éduqué susceptible de comprendre l'enjeu électoral doté d'un Savoir-faire, un savoir-faire-faire et un savoir être ;
- mettre en place une infrastructure politique et des institutions représentatives et crédibles pour gérer indépendamment le processus électoral dans la transparence en toute impartialité ;
- améliorer le fonctionnement des organes de régulation de tension et d'alerte précoce (députés analphabètes, les médias, les groupes confessionnels, les groupes de jeunes, les organisations de la société civile). Des organes fonctionnels peuvent aider à promouvoir le dialogue inter et intra acteurs et gérer en amont et en aval les enjeux liés aux élections bâclées. Les crises ont un cycle de vie que l'on peut contrôler avant qu'elles ne débouchent sur des violences meurtrières ;
- assurer la sécurité des électeurs à travers la prise en charge des questions liées à la sécurité des agents électoraux et des électeurs le jour du vote afin que ces derniers puissent exercer librement et sans crainte leur devoir civique en se rendant au bureau de vote et y voter.

Élaboration de stratégies de mobilisation des électeurs dans ce contexte de conflit

- Mettre en place des stratégies de campagnes d'information et de sensibilisation de masses et de proximité, utiliser les radios locales et autres canaux traditionnels de communication (porte à porte, crieurs publics, vestibules des chefs, grins, tontines des femmes) ;
- développer des initiatives "multi-acteurs" pour une forte implication des organisations de la société civile dans la communication et l'information électorales ;
- initier des programmes d'éducation civique/citoyenne : l'État doit éduquer les citoyens au vote et les partis politiques doivent former leurs membres et être capables de mobiliser. Il faut instaurer des codes de bonne conduite. Les fonds de campagnes doivent être tracés et maîtrisés ;
- instituer un système de vote crédible et transparent : les nouveaux majeurs doivent être enrôlés et les déplacés internes pris en compte. Chaque citoyen compte ;
- mettre en place des mécanismes efficaces et efficients de sécurisation des campagnes et des élections : des garanties pour permettre aux candidats de se déplacer et battre campagne librement et aux électeurs de pouvoir voter librement ;
- former les partis politiques sur le processus électoral et les voies de recours pour prévenir et mieux gérer la violence électorale ;
- créer des cadres de concertation entre l'administration, les populations et les forces armées nationales et internationales dans la perspective de sécurisation des élections.

Amélioration de la gouvernance électorale par les organes de gestion des élections

- Établir des cadres fiables et efficaces de règlement des contentieux électoraux avec des mécanismes de sanction des auteurs d'infractions liées au processus électoral ;
- introduire des dispositions juridiques définissant les rôles et responsabilités des partis politiques dans les processus électoraux ;
- définir des mécanismes de collaboration et d'échange d'informations entre les organes de gestion des élections et les forces de défense et de sécurité pour une meilleure sécurisation du processus électoral ;
- faire la cartographie des organisations et des personnalités qui œuvrent pour la paix au niveau national

et infranational ;

- initier des forums de discussion pour des dialogues participatifs entre les OGE, les agences du secteur de la sécurité et les acteurs non étatiques au cours de la phase de planification du processus électoral ;
- institutionnaliser la coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques pendant les élections, et mobiliser des ressources financières et humaines adéquates en vue d'une action commune ;
- impliquer les chefs traditionnels et religieux afin de comprendre leur intérêt et leur potentiel d'appui à la médiation des conflits liés aux élections.

Amélioration de la sécurité électorale

- Évaluer, en temps opportun, les risques sécuritaires liés au processus électoral ;
- concevoir une stratégie adaptée de sécurité électorale relative à la protection des acteurs, événements, locaux et matériels électoraux au cours de différentes phases électorales ;
- mettre en œuvre la stratégie adoptée de sécurité électorale relative à la protection des acteurs, événements, locaux et matériels électoraux au cours de différentes phases électorales ;
- mettre en œuvre la planification conjointe de la sécurité impliquant les forces de défense et de sécurité et les OGE ;
- élaborer un programme de formation des forces de défense et de sécurité sur les spécificités de l'engagement sécuritaire pendant le processus électoral.

Solutions alternatives au financement des élections sur ressources propres

- Faire de la modélisation économique en créant des lignes budgétaires au plan quinquennal en vue de faciliter le financement des élections par des ressources propres ;
- identifier clairement l'ensemble des activités à financer ;
- produire des documents électoraux en amont.

Amélioration de la gouvernance des partis politiques

- Constituer les partis politiques en groupement pour faciliter le financement public et aussi réduire les risques liés aux crises électorales ;
- encourager le système proportionnel pour les élections (législatives, sénatoriales...) pour une meilleure représentativité des partis politiques au niveau des deux chambres (assemblée et sénat), en permettant aux petits partis d'exister et sortir du patronage politique qui constitue un facteur d'exacerbation des crises post-électorales, surtout dans les États déjà fragiles ;
- conseiller les acteurs politiques sur un système électoral approprié qui tient compte des avantages et inconvénients des différentes options de conception ;
- procéder à la relecture des textes, règles et procédures des partis politiques pour renforcer les règles démocratiques, y inclure des dispositions transitoires incitatives favorisant l'inclusion des jeunes et des femmes ;
- développer une stratégie de mobilisation des ressources propres du parti pour la prise en charge du développement organisationnel et institutionnel des organes et la prise en charge des campagnes électorales ;
- procéder à la relecture de la charte des partis politiques, des textes du parti pour intégrer des mesures contre les formes de violence en politique ;
- élaborer un code de bonne conduite entre les partis ;
- impliquer les partis politiques à la création des commissions d'éthique ;
- mettre en place un dispositif et des stratégies internes prenant en compte le statut de la femme pour une participation efficiente des femmes à la vie politique ;
- mettre en place des programmes radiophoniques et télévisuels en vue de la valorisation de l'image de la femme.

Mesures d'atténuation du cycle de l'épisode de la violence électorale

- Impliquer des OSC dans le renforcement de l'éducation civique et la formation électorale ;
- prendre les dispositions adéquates en amont et en aval du processus électoral pour garantir la crédibilité des élections ;
- s'assurer que les échéanciers opérationnels d'exécution des activités électorales sont réalistes, tenables

et traduits dans le calendrier électoral ;

- concevoir des modèles de matériel électoral à un stade précoce et tester leur facilité d'utilisation et leur précision ;
- établir des capacités de collecte et d'analyse des données afin de comprendre les niveaux de risque et de prendre des décisions éclairées et sensibles aux conflits.

Amélioration de la contribution des médias en matière d'élections en période de crise

- Organiser un forum des instances de régulation et d'autorégulation avec les organisations professionnelles faitières des médias ainsi que les institutions d'appui aux médias ;
- rédiger et adopter des éditoriaux communs et des messages de paix par l'ensemble de la communauté des médias du Mali ;
- documenter les violations de la liberté de la presse sur l'ensemble du territoire malien.

Inclusion des personnes déplacées internes dans les processus électoraux

- Développer des mécanismes idoines pour la participation effective des personnes déplacées internes et des réfugiés lors des scrutins ;
- prendre des dispositions utiles en collaboration avec les autorités des pays d'accueil, pour trouver les voies et moyens d'assurer aux réfugiés une large participation aux différents scrutins prévus dans le calendrier électoral.

Adéquation entre le nouveau découpage territorial et le nouveau découpage électoral

- Procéder à la relecture de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale pour la prise en compte de l'élection des membres de la seconde chambre ;
- accélérer le processus d'adoption par le Conseil National de la Transition du projet de Loi portant modification de la loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- procéder à la relecture de la loi organique concernant le nombre de Députés devant siéger désormais à l'Assemblée Nationale ;
- impliquer tous les acteurs importants (partis politiques, OSC) pour avoir le consensus autour du projet de découpage ;
- mettre en place des initiatives de préservation de la paix et de la tranquillité sociales à travers des foras, des concertations inter et intracommunautaires ;
- mettre en place des projets structurants pour assurer la viabilité économique des entités en déterminant les critères de leur développement.

LES PERSPECTIVES

PERSPECTIVES POUR L'EMP-ABB ET SES PARTENAIRES

- Organiser un atelier de restitution des principales conclusions et recommandations du séminaire, réunissant des départements ministériels, les organes de gestion des élections, des partis politiques, des organisations de la société civile, des organisations des femmes et des jeunes des partis politiques, des partenaires techniques et financiers, des forces de défense et de sécurité ;
- mettre en place un cadre de suivi des recommandations issues du séminaire et validées par l'atelier de restitution.

IMPLICATION DU SÉMINAIRE POUR LA RECHERCHE-ACTION

- Conduire une étude pour faire la cartographie des différents risques que l'on rencontre au Sahel et les stratégies d'atténuations de ces risques, en vue de proposer des solutions alternatives.

C. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES EXPERTS

N°	Nom et Prénom	Structure	Pays	Contact
1	S.E Domitien NDAYIZEYE, ancien président de la République du Burundi	Ancien président de la République du Burundi	Burundi	nd.domitien@yahoo.fr nd.domitien@gmail.com +257 75586000 / +254 757701660
2	Madame Bintou DJIBO	Ancienne Représentante du Secrétaire Générale des Nations Unies UNSGSR, membre du conseil des sages de la CEDEAO	Niger	bintou_djibo@yahoo.com +221 773325577
3	Pr Samuel Fonkam AZU'U	Ancien Président du Conseil Electoral et Président d'élections au Cameroun	Cameroun	azufonkam@yahoo.com
4	Pr Theodore HOLO	Membre du conseil des sages de l'Union Africaine, Ancien Président, de la Cour Constitutionnel, Ancien Ministre	Bénin	thholo@yahoo.fr
5	Dr Abdoul Latif AÏDAMA	Directeur du Centre d'Intelligence Stratégique Dakar	Sénégal	+221 774254944
6	Ambassadeur Calixte Aristide MBARI	Chef Division : Démocratie, Elections Constitutionalisme Etat de droit et Justice transitionnelle / Département des affaires politiques Paix et sécurité Commission de l'Union Africaine	Ethiopie	mbaricalixte@hotmail.com mbariC@africa-union.org +251 913361605
7	Pr Zackaria Ousman RAHMADAN	Président directeur du centre Tchadien d'Études Stratégiques et d'Analyses Prospectives	Tchad	zakariaousman80@gmail.com +235 66325936

8	Ambassadeur Saïdou Nourou BA	Membre de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA)	Sénégal	saidnourba@yahoo.com +221 776381160
9	Me Robert DOSSOU	Ancien Président de la Cour Constitutionnel du Bénin, ancien Ministre des Affaires Étrangères du Bénin	Benin	rsmdossou@yahoo.fr cab_rdossou@yahoo.fr +229 95455723
10	M. Ahmadou Kisso CISSÉ	Vice-Président Haut conseil des Collectivités Territoriales	Mali	ahmadoukisso@yahoo.fr
11	Colonel Boussourou DRAMÉ	Secrétaire Général de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE)	Mali	baba_drame@yahoo.fr +223 76416637
12	Général Siaka SANGARÉ	Ancien Délégué Général aux Elections	Mali	siakatoumani@yahoo.com +223 66741074
13	Colonel Mohamed SAMAKÉ	Chef cellule sécurité au cabinet de défense du Premier Ministre	Mali	samakemomo@yahoo.fr +223 76134575
14	Colonel Mamadou SOUGOUNA	Conseiller Technique au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Mali	sougouna20@yahoo.fr +223 76397462
15	Abd Galeb CHABI MAMA	Représentant de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)	Mali	
16	Abdou Salam DIEPKILÉ	Direction générale de l'Administration du Territoire (DGAT)	Mali	diepgandhi7@yahoo.fr +223 70113793
17	Pr Aly TOUNKARA	Enseignant chercheur/ Directeur du Centre des Etudes Sécuritaires et Stratégiques au Sahel	Mali	atouunkara2002@gmail.com +223 76052969
18	Commissaire Jean-Marie DRABO	Conseiller Technique, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Mali	jeanmariedrabo@gmail.com +223 74536549
19	Amagoïn KEÏTA	Directeur Exécutif Groupe ODYSSEE (Groupe	Mali	leuk.keita@gmail.com groupe.odysseemali@gmail.com

		d'Observation des Dynamiques Sociales, Spatiales et Etudes Endogènes)		+223 70151480 / +223 20280772
20	Bissiri COULIBALY	Président de l'Association Maliennne pour le Relèvement du Taux de Participation aux Elections (AMRTPE)	Mali	bissiry2000@yahoo.fr amrtpe@yahoo.fr +223 66712326 / +223 76489516
21	Souleymane DÉ	Président Commission Lois CNT-Mali	Mali	souleymane.univ.fdpu@gmail.com +223 76661113
22	Mme Kama SAKILIBA	Vice-présidente de l'Organisation Panafricaine des Femmes OPF/PAWO	Mali	sakilibakama@yahoo.fr
23	M. Salia Kariba TRAORÉ	Coordinateur de la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM)	Mali	saliakariba@gmail.com 76343025
24	M. Sekou DIALLO	Président de l'Association de Formation et d'Appui au Développement (AFAD)	Mali	sahmediallo@gmail.com +223 66785731
25	Dr Badié Hima	NDI	Mali	bhima@ndi.org +223 73971733
26	Dr Oumar SÉNOU	Ancien Conseiller à la Cour Suprême du Mali	Mali	oumarsic@gmail.com +223 66746390
27	Dr Abdoulaye SALL	Président Cri 2002	Mali	abdosall@yahoo.fr +223 66711561
28	Pr Hamidou MAGASSA	Directeur de recherche émérite	Mali	hamagassa@gmail.com +223 66937592
29	Oumou DEMBELÉ	Présidente du Mouvement des femmes UMP et porte-parole du cadre de concertation des femmes des partis politiques	Mali	oumoudembele2000@yahoo.fr +223 66737217
30	M. Alexis KALAMBRY	Journaliste, Directeur du journal Mali Tribune	Mali	kalambry@yahoo.fr +223 66746226

ANNEXE 2 : LISTE DES MODÉRATEURS

N°	Prénom et NOM	Structure	Pays	Contact
1	Ousmane Issoufi MAÏGA	Ancien premier ministre du Mali	Mali	ousmaneissoufimaiga@gmail.com +223 66745074
2	Maitre Moustaphe CISSÉ	Président de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) Mali	Mali	moustaphasm@yahoo.fr +223 66748002 / +223 78476201
3	Madame Bintou DJIBO	Ancienne Représentante du Secrétaire Générale des Nations Unies UNSGSR, membre du conseil des sages de la CEDEAO	Burkina Fasso	bintou_djibo@yahoo.com +221 773325577
4	Mme Fanta TRAORÉ	Expert Électoral	Mali	fmtraore91@gmail.com +223 76507474
5	Colonel Aliou BAGAYOKO	DI/EMP-ABB	Mali	alioumoussa40@gmail.com +223 76387474
6	Paterne Aimé PETIPÉ	Chef de division Intervention (CARESS/EMP-ABB)	Mali	paterneapetipe@gmail.com +223 83117034
7	Pr Théodore HOLO	Président du Conseil d'Etat, Membre du Conseil des Sages de l'UA, Ancien Président de la Cour Constitutionnel, Ancien Ministre (Bénin)	Bénin	thholo@yahoo.fr
8	M. Fodié TOURÉ	Magistrat, Expert électoral, Ancien président de la HAC	Mali	aitasibiri@yahoo.fr +223 66750016
9	Pr Mamadou DIAMOUNTANI	Ancien Président de la CENI du Mali	Mali	mdiamoutani@yahoo.fr +223 66615722

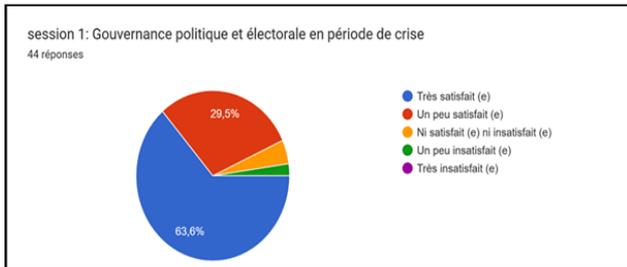
ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DU SEMINAIRE

N°	NOMS PRÉNOMS	DÉPARTEMENT	FONCTION
1	Col Sidi Ali FOFANA	DE	Superviseur Général
2	Dr Birama Apho LY	CARESS	Coordinateur
3	Dr Abdrahamane Oumar COULIBALY	CARESS	Coordinateur Adjoint
4	Col Mamadou KONE	DIA	Membre
5	Saouty L FOFANA	DS	Membre
6	CDT Mohamed TALL	DAF	Membre
7	Issiaka BA	DCDI	Membre
8	Paterne Aimé PETIPE	CARESS	Membre
9	CLM Issa OULD ISSA	CARESS	Membre
10	CNE Bernadette COULIBALY	CAB	Membre
11	Abdoulaye Adama MAIGA	CARESS	Membre
12	Mme Madina Badian KOUYATE	Chargée de Partenariat	Membre
13	M. Ibrahima KONARE	CARESS	Membre
14	Mme Massaran DIARRA	CARESS	Membre
15	ACM Bassirou COULIBALY	SP	Membre
16	ADC Oumou DIALLO	SG	Membre
17	ADC Amadou DIALLO	Major-de camp	Membre
18	ACM Esaïe DOUGNON	CARESS	Membre
19	Mme KOUROUMA Bintou MAÏGA	DCDI	Membre
20	M. Tiéman COULIBALY	Informatique	Membre
21	M. Emile DIAKITE	Informatique	Membre
22	SCH Amadou COULIBALY	Aide de camp/DG	Membre
23	SGT Diakaridja DIARRA	DAF	Membre
24	MLC Mamadou TOURE	SECURITÉ	Membre

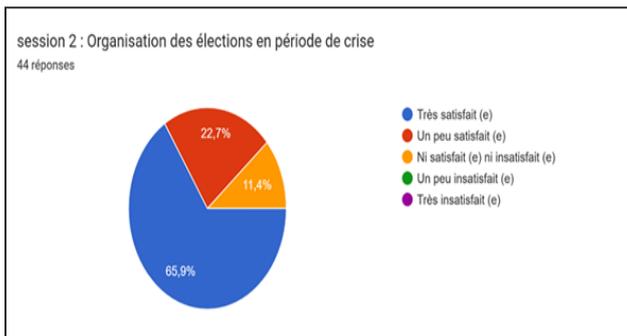
ANNEXE 4 : ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DU SÉMINAIRE PAR LES PARTICIPANTS, PANELISTES ET MODÉRATEURS

1. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PREMIER JOUR

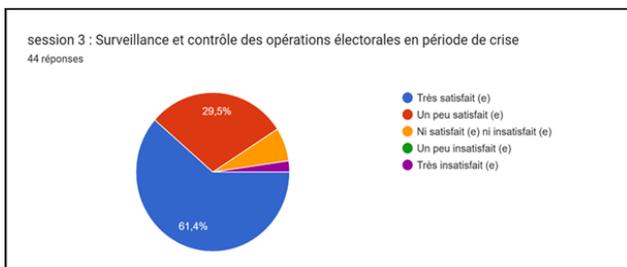
Figure 1 : Appréciations du contenu des discussions par les participants



Dans l'ensemble, 65% des participants interrogés sont très satisfaits (es) de la session 1 qui porte sur le thème « Gouvernance politique et électorale en période de crise » ; ce qui représente 29% pour « moins satisfaits (es) » et 5% de « Ni satisfaits (es) ni insatisfaits ».

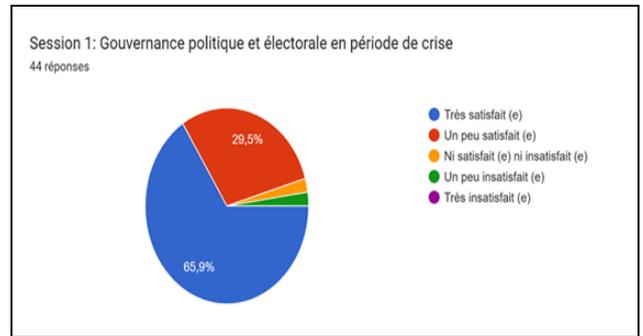


Les 67% des participants interrogés sont très satisfaits et 23% sont moins satisfaits de la session de l'organisation en période de crise.

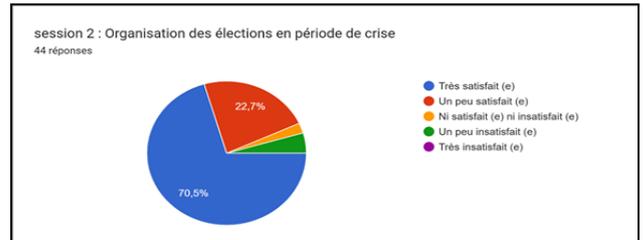


Globalement 61,4% des participants interrogés ont affirmé être très satisfaits et 29,5% un peu satisfait.

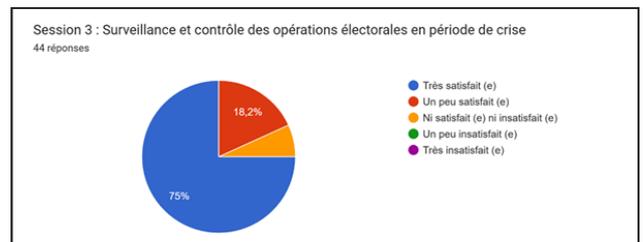
Figure 2 : Appréciations de la prestation panelistes et du modérateur/trice par les participants



Les 65% des participants sont très satisfaits de la session gouvernance politique et électorale en période de crise.



Dans l'ensemble, 70,5% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles sont très satisfaites de la session 2 sur l'organisation des élections en période de crise ; ce qui représente 22,7% pour « moins satisfait » et 3% de « Ni satisfait ni insatisfait ».



Les 75% des participants sont très satisfaits de la session de surveillance et contrôle des opérations électorales en période de crise. Selon les participants :

- Bonne organisation des panels » ;
- Prière de mettre beaucoup plus de thèmes avant le déjeuner, compte tenu de la fatigue des uns et des autres ;
- Accorder plus de temps aux panélistes et modérateurs, aux participants de poser des questions et faire des contributions ;
- Suggérer au maximum trois panels par jour ;
- Faire en sorte que le temps imparti pour les panels soit respecté pour permettre de débattre de façon plus ample sur les thématiques ou les problématiques soulignées ;
- Très bon modérateur en terrain connu ;
- Surcharge de l'après-midi ce qui ne permet pas des échanges suffisants ;
- Un séminaire de haut niveau avec des

éminents conférenciers mais le temps fait défaut ;

- Les thèmes sont si importants qu'il va falloir élargir les jours ou le temps d'interventions pour mieux appréhender les problèmes posés et élaborer des solutions raisonnables aux problématiques.

- Je ne suis pas satisfait du temps accordé aux panélistes pour développer les thèmes très importants ;

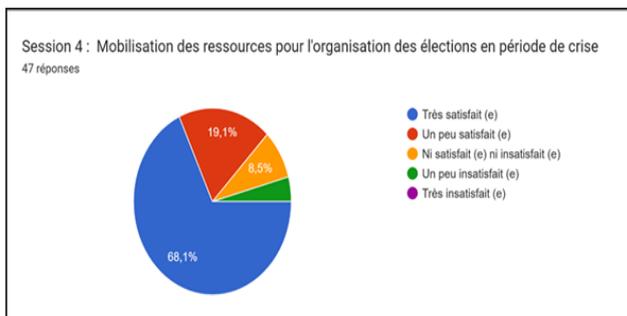
- Améliorer la gestion du temps ;

- Les panélistes ont été tous à la hauteur mais insuffisance de temps pour les questions/réponses et contributions et aussi dans l'après-midi le constat du manque de dynamisme des participants ;

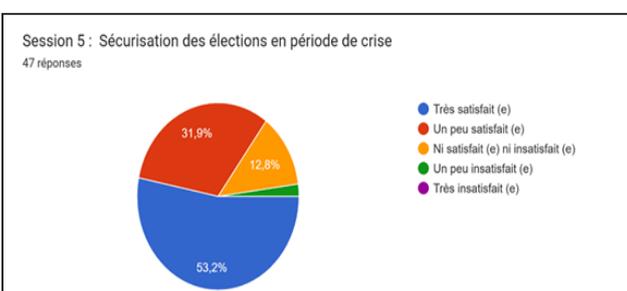
- Les multiples défis liés à la gouvernance électorale en période de crise dans les États sahélo-sahariens relèvent du juge constitutionnel qui a un rôle important à l'alternance démocratique pour mener à bien le processus électoral. La crédibilité et la sécurité sont indispensables dans le processus électoral, y compris les coûts des élections. On ne peut pas organiser des élections et les perdre ».

2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU DEUXIÈME JOUR

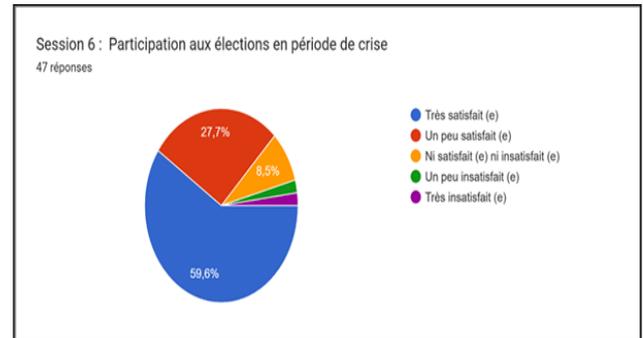
Figure 3 : Appréciations du contenu des discussions abordées par les participants



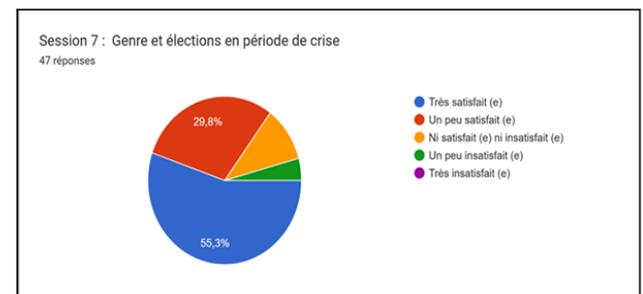
Dans l'ensemble, 68% des personnes interrogées ont déclaré être « très satisfait (es) » à la session 4 sur la mobilisation des ressources pour l'organisation des élections en période de crise ; ce qui représente 19% pour « Un peu satisfait (es) » et 9% de « Ni satisfait (e) ni insatisfait (es) ».



Nous avons observé que 53% des personnes interrogées disent être « très satisfait (es) » de la session 5 sécurisation des élections en période de crise et 32% « Un peu satisfait (es) ».

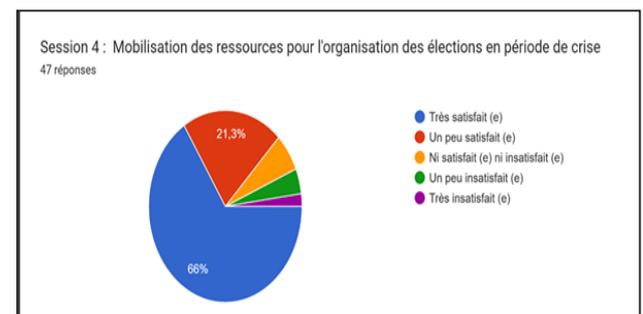


57% des personnes interrogées sont très satisfait (es) et 28% sont un peu satisfait (es) ce qui fait un total de 85% de satisfaction.

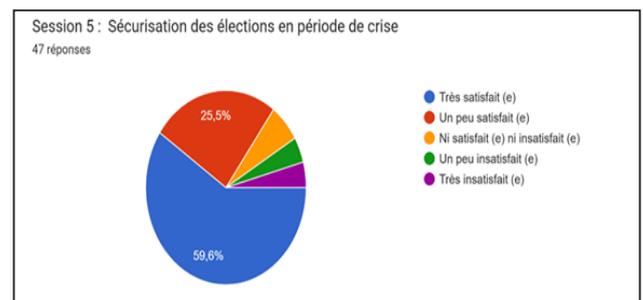


Les 55% des participants sont très satisfait (es) 30% sont un peu satisfait (es).

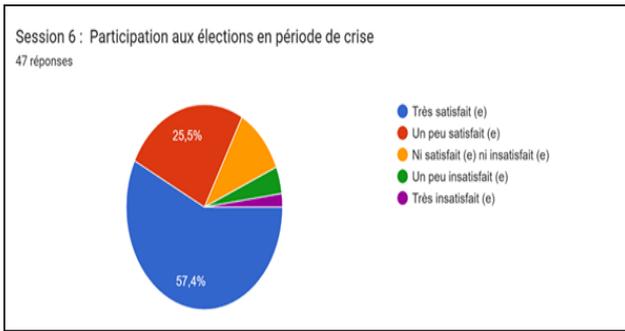
Figure 4 : Appréciations de la prestation paneliste et du modérateur/trice par les participants



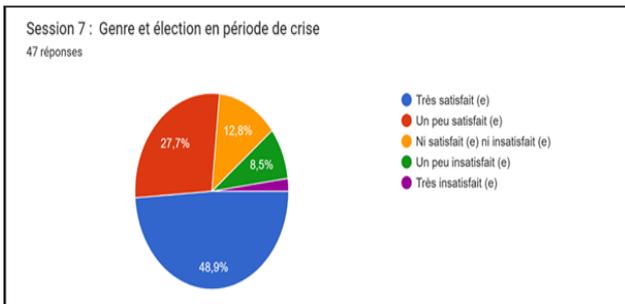
Dans l'ensemble, sur un total de 47 participants (es), 66% sont très satisfait (es) et 21% un peu satisfait (es).



Les 57% des participants (es) sont très satisfaits (es) de la session 5 (sécurisation des élections en période des crise), et 25% un peu satisfaits (es).



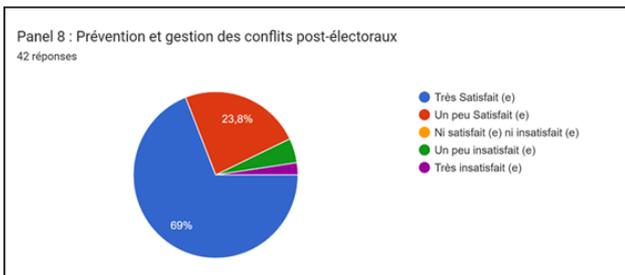
Dans l'ensemble, 57% des participants (es) interrogés sont très satisfaits (es) et 25% sont un peu satisfaits (es).



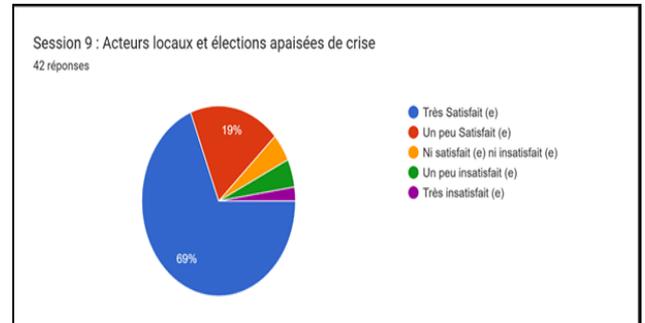
Dans l'ensemble, 28% des participants (es) interrogés (es) ont déclaré qu'ils ou elles sont au moins satisfaits(es) de la session 7 (Genre et élection en période de crise) ; ce qui représente 49% pour « très satisfaits (es) » et 18% de « Ni satisfaits (es) ni insatisfaits (es) ».

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU TROISIÈME JOUR

Figure 5 : Appréciations du contenu des discussions abordées par les participants

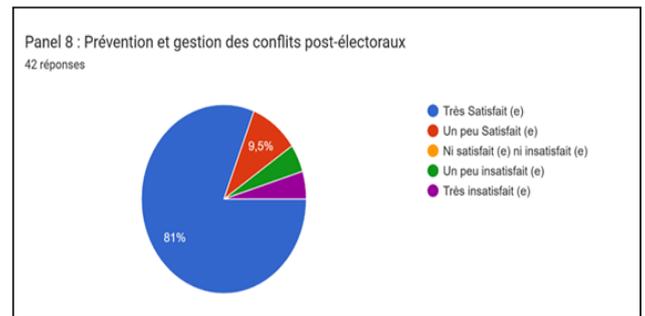


Dans l'ensemble, 69% des participants (es) interrogés (es) ont déclaré qu'ils ou elles sont très satisfaits(es) du Panel 8 sur la prévention et gestion des conflits post-électorales ; ce qui représente 23,8% pour « un peu satisfait ».

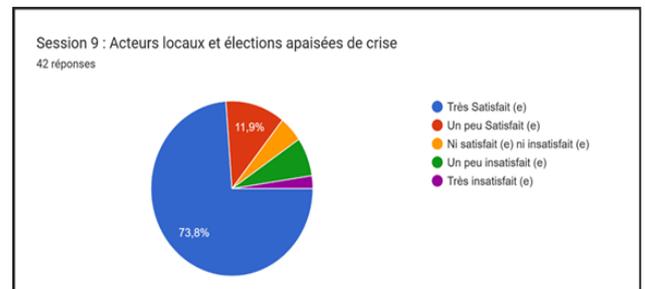


Les 69% des participants (es) sont très satisfaits (es) de la session 9 sur les acteurs locaux et élections apaisées de crise et 19% des participants (es) interrogés (es) sont un peu satisfaits (es).

Figure 6 : Appréciations de la prestation panelistes et du modérateur/trice par les participants



Sur un total de 42 répondants, 81% sont très satisfaits (es) et 9,5% sont moins satisfaits (es).



Nous avons observé que 73,8% des participants (es) interrogés (es) sont très satisfaits (es) et 11,9% moins

Extrait des commentaires issus de l'évaluation du séminaire par les participants

- « Merci de nous avoir associés à ce séminaire international qui nous a permis de nous éclairer et de nous édifier sur les principaux éléments liés aux conflits électoraux. »
- « Les panelistes, les modérateurs et les participants ciblés sont de vrais experts. Les débats croisés ont permis de faire beaucoup de recommandations de sortie de crise dans notre pays. »
- « J'aurai bien aimé avoir un thème sur les dynamiques en ligne. »
- « Il est nécessaire d'organiser le résultat de cette rencontre pour que les élections futures puissent se dérouler dans un climat de paix malgré la crise sécuritaire. La rencontre est la bienvenue, elle a donné une voie au leader pour travailler. »
- « Démocratie occidentale et démocratie africaine sont différentes. L'Afrique doit construire sa propre démocratie et corriger les manquements graves. »
- « Les recommandations pertinentes doivent sortir, après les débats, des éléments saillants quant au suivi constant des problématiques posées. »





<https://africadigital.ml>

WEB

<https://www.empbamako.org/>

PHONE

00223 20232367

ADRESSE

Boulevard Mohamed VI